



## **Séance ordinaire du conseil d'arrondissement du mardi 1er septembre 2020 à 19 h**

### **ORDRE DU JOUR**

#### **10 – Sujets d'ouverture**

- 10.01** Communication du président au public
- 10.02** Adoption de l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2020, à 19 h
- 10.04** Approbation du procès verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 11 août 2020, à 14 h
- 10.05** Communication des conseillers au public
- 10.06** Période de questions du public

#### **15 – Déclaration / Proclamation**

- 15.01** Résolution visant à souhaiter une bonne rentrée scolaire aux élèves montréalais.e.s

#### **20 – Affaires contractuelles**

- 20.01** Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Demain Verdun, et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes. (1208447011)
- 20.02** Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3500 \$, pour l'année 2020, pour la tenue de l'événement «Prêt gratuit de Kayak et planche à pagaie», organisé par l'organisme NAVI Espace nautique dans le cadre du programme Verdun actif. (1208447009)
- 20.03** Autoriser une dépense maximale de 387 587,78 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, et ce, dans le cadre des contrats octroyés aux firmes Paysagiste Roche Inc., Déneigement et excavation M.Gauthier, CBC 2010 inc. et Entreprises Vaillant (1994). Appel d'offres public no.17-16271 (5 soumissionnaires). (1202198003)

- 20.04** Octroyer un contrat à « Urbex construction inc. » pour la fourniture et la plantation d'arbres, dans l'arrondissement de Verdun (terre ferme et Île-des-Soeurs). / Dépense totale de 164 479,64 \$ (contrat : 145 557,20 \$, contingences 14 555,72 \$, incidences : 4 366,72 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S20-039 (5 soumissionnaires). Autoriser l'utilisation du fonds réservé aux parcs pour un montant de 18 172,83 \$ dépense nette de ristourne. (1208753004)
- 20.05** Octroyer un contrat à « Les Entreprises Ventec Inc. », pour les travaux de déminéralisation pour la création et l'agrandissement de fosses d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 280 073,35 \$, taxes incluses (contrat : 247 196,25 \$, contingences : 24 719,63 \$, incidences : 8 157,48 \$) / Appel d'offres public S20-037 - (3 soumissionnaires) (1206972004)
- 20.06** Autoriser une dépense additionnelle de 24 553,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers dans le cadre du contrat octroyé à Eurovia Québec Construction inc. (CA19 210166) majorant ainsi le montant total du contrat de 782 025,00 \$ à 806 578,73 \$, taxes incluses. (1206972003)
- 20.07** Octroyer un contrat de 173 822,54 \$, taxes incluses (15 802,05 \$ contingences), d'une durée de trois (3) ans, à EBI Envirotech inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public 20-18285 (3 soumissionnaires conformes). (1204422006)
- 20.08** Autoriser une dépense maximale de 21 750,97 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021 et ce, dans le cadre du renouvellement du contrat octroyé à la firme Les entreprises Michel Gauthier, conformément à l'appel d'offres public no.18-17080 (4 soumissionnaires). (1202198004)
- 20.09** Accorder un contrat à « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour les travaux de réaménagement du parc de Lafontaine, dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 167 562,26 \$ (taxes incluses) (contrat : 144 206,63 \$, contingences : 14 420,66 \$ et incidences: 8 934,96 \$) / Appel d'offres public S20-015 - Quatre (4) soumissionnaires. (1206277004)

### **30 – Administration et finances**

- 30.01** Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2020. (1208747028)
- 30.02** Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de juin et juillet 2020. (1208747027)
- 30.03** Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour les périodes de juin et juillet 2020. (1208747026)
- 30.04** Accepter l'offre de service de la Ville et mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire RÉ:SONNE et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de Verdun et pour négocier tout renouvellement de celle-ci. (1204637010)

## **40 – Réglementation**

- 40.01** Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels.
- 40.02** Adopter le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1), fixer le mode, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et abroger les paragraphes 2 et 3 de la résolution numéro CA20 210115. (1205291006)
- 40.03** Avis de motion et dépôt - Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007). (1205291007)
- 40.04** Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA20 210009)
- 40.05** Ordonnances relatives à divers événements publics. (1208447010)

## **51 – Nomination / Désignation**

- 51.00** Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun. (1206811006)

## **70 – Autres sujets**

- 70.01** Affaires nouvelles
- 70.02** Levée de la séance



**Dossier # : 1208447011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Demain Verdun, et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

Il est recommandé :

1. d'accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Demain Verdun* , et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;
2. d'imputer cette dépense selon les informations inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-18 10:41

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208447011**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme Demain Verdun, et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Considérant :

- que l'Arrondissement veut promouvoir la mobilisation de ses citoyens par l'orientation 1 (stimuler la vie de quartier et le sentiment d'appartenance) de son Plan stratégique 2015-2025;
- que le développement durable constitue une priorité pour l'arrondissement de Verdun selon le Plan local de développement durable de Verdun 2016-2020;
- que l'organisme fait rayonner l'Arrondissement par la mobilisation et l'implication des citoyens à des projets de développement durable;
- que l'organisme est impliqué dans la vie citoyenne et associative de Verdun;

Nous souhaitons promouvoir le développement de l'arrondissement de Verdun en accordant une subvention de démarrage à l'organisme *Demain Verdun* . Cet organisme a, récemment, obtenu sa reconnaissance de l'arrondissement. *Demain Verdun* est un mouvement citoyen local optimiste et non partisan qui a pour mission d'accompagner la transition écologique en créant des ponts avec les organisations locales et en faisant la promotion de nouvelles initiatives citoyennes.

Conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes, la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social peut, à certaines conditions, accorder une aide financière pour faciliter le démarrage d'un nouvel organisme à but non lucratif sur le territoire de l'Arrondissement. Cette subvention de démarrage, établie à un maximum de 500 \$, permettra à l'organisme choisi de défrayer une partie de ses dépenses d'implantation. Cette enveloppe ne peut être accordée qu'une seule fois dans la vie d'un organisme. Si l'organisme bénéficiaire est également admissible à l'obtention d'une assistance financière pour l'organisation d'activités offertes aux jeunes de 17 ans et moins, un montant équivalent de 500 \$ sera déduit de la subvention qui pourrait lui être accordée, le cas échéant.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 210193 - 3 septembre 2019 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Mana* (Maison d'accueil des nouveaux arrivants Île-des-Soeurs), et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes (1194637011).

CA18 210217 - 2 octobre 2018 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Association des Inuit du sud du Québec* et ce, dans le cadre de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes (1182586009).

CA17 21007 - 4 avril 2017 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Parapluie arc-en-ciel LGBTQ*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière. (1174637008).

CA16 210356 - 6 décembre 2016 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Association Volleyball Verdun*, et ce, dans le cadre du Programme d'assistance financière (1164637042).

CA15 210231- 1er septembre 2015 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ à l'organisme *Argoulets Verdun Handball*, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015 (1155114007).

CA15 210142 - 2 juin 2015 - Accorder une subvention de démarrage de 500 \$ au *Club Nautique de Verdun*, dans le cadre du Programme d'assistance financière 2015 (1155114003).

## DESCRIPTION

À la suite d'une analyse de la demande de reconnaissance de l'organisme, il est proposé d'accorder la contribution suivante :

Catégorie d'organisme	Nom de l'organisme	Contribution 2019	Versement 2020
A6 - Environnement	Demain Verdun	0 \$	500 \$ (subvention de démarrage)
		<b>Total</b>	<b>500 \$</b>

## JUSTIFICATION

Ce premier versement permet aux organismes de couvrir les dépenses de l'année courante grâce à une partie de la subvention de cette même année.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé constitue une avance de fonds ou «premier versement» à l'organisme concerné pour l'année 2020.

**Imputation - Développement social - Contribution à d'autres organismes - Autres organismes - P.A.F. - 500 \$**

2436	0010000	305705	05803	61900	016491	0000	000000	027198	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

## DÉVELOPPEMENT DURABLE

*Demain Verdun* fait la promotion du développement durable et de la transition écologique, et ce, à l'aide des nombreux projets de citoyens impliqués dans la communauté. Ces projets visent principalement une protection accrue de l'environnement.

## IMPACT(S) MAJEUR(S)

Non applicable.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Non applicable.

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Non applicable.

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Non applicable.

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Une copie du Règlement 18-038 du conseil de la Ville sur la gestion contractuelle sera remise à l'organisme.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Vicky ST-PIERRE  
Agente de développement

**ENDOSSÉ PAR**

Marlène M GAGNON  
Directrice DCSLDS

Le : 2020-08-11



**Dossier # : 1208447009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3500 \$, pour l'année 2020, pour la tenue de l'événement «Prêt gratuit de Kayak et planche à pagaie», organisé par l'organisme NAVI Espace nautique dans le cadre du programme Verdun actif

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 3500 \$, pour l'année 2020, pour la tenue de l'événement «Prêt gratuit de Kayak et planche à pagaie», organisé par l'organisme *NAVI Espace nautique* dans le cadre du programme *Verdun actif*;
2. d'imputer cette dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-19 18:56

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208447009**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un soutien financier totalisant la somme de 3500 \$, pour l'année 2020, pour la tenue de l'événement «Prêt gratuit de Kayak et planche à pagaie», organisé par l'organisme NAVI Espace nautique dans le cadre du programme Verdun actif

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Dans le cadre du «*Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2020-2024*», ce dossier vise à obtenir du conseil d'arrondissement une résolution approuvant l'utilisation de la somme consentie à la tenue de l'événement «Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie» organisé par l'organisme *NAVI Espace nautique* dans le cadre du programme *Verdun actif*, et ce, dans les parcs de l'Explanade de la Pointe-Nord et de l'Honorable-George-O'Reilly. Une demande a été adressée au Service de la diversité sociale et des sports pour l'obtention d'un appui de la Ville centre. Un soutien financier de 3 500 \$ pour l'année 2020 a été demandé.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Résolution CA15 090128 - 8 juin 2015 - Approuver la tenue de l'activité Fête de l'eau dans le cadre de l'événement Relais rivière du Tour de la Route Bleue et autoriser l'utilisation de la somme consentie par le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. (151522020)

Résolution CA18 090015 - 12 février 2018 - Approuver la tenue de la Fête de l'eau et autoriser l'utilisation de la somme consentie via le Programme de soutien aux initiatives locales d'activités de plein air liées au Plan de l'eau. (1186237004)

**DESCRIPTION**

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Verdun (DCSLDS) souhaite organiser l'activité « Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie» les mois d'août et septembre 2020. La DCSLDS désire poursuivre le développement de cette activité familiale en collaboration avec l'organisme *NAVI Espace nautique* dans le cadre du programme *Verdun actif* pour initier un plus grand nombre de citoyens à ces activités nautiques.

**JUSTIFICATION**

L'intérêt et la demande des citoyens pour l'accès aux berges sont grandissants. Par la mise en place de son programme, la Direction de la diversité sociale et du sport souhaite accélérer la mise en oeuvre d'initiatives locales pour faciliter l'accès aux berges à la population montréalais et la mise en oeuvre d'activités de plein air nautiques. Un total de 756 prêts gratuits d'équipement a été accordé aux citoyens seulement en 2018 et 2019.

Jour	Année	Date	Heure	Titre	Lieu	Nombre participants
Samedi	2018	02-juin	13 h à 17 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Natatorium	138
Samedi	2018	09-juin	13 h à 17 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Natatorium	166
Samedi	2018	14-juil	13 h à 17 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Esplanade	60
Samedi	2019	08-juin	13 h à 17 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Natatorium	217
Samedi	2019	15-juin	13 h à 17 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Esplanade	60
Samedi	2019	17-août	9 h à 13 h	Prêt gratuit de kayak et de planche à pagaie	Natatorium	115
TOTAL						756

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Une demande a été adressée à la Direction de la diversité sociale et du sport pour le soutien financier de cette activité. Avec ce soutien supplémentaire, la DCSLDS pourra bonifier l'événement en y ajoutant des activités nautiques diversifiées et plus nombreuses.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Cette activité annuelle récurrente favorise l'activité physique et l'accès aux berges dans le contexte de loisirs en plein air *Verdun actif*.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En autorisant l'utilisation de la somme consentie via le « Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2020-2024 », l'arrondissement de Verdun verra cet événement bonifié considérablement en augmentant le service offert aux citoyens.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**Les normes émises par la Direction de la santé publique doivent être respectées si les événements ont lieu.**

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Les activités se tiendront :  
 Dimanche 2 août et samedi 5 septembre de 13 h à 17 h  
 ESPLANADE DE LA POINTE-NORD  
 205, rue de la Rotonde

Dimanche 16 août et samedi 12 septembre de 13 h à 17 h

PARC DE L'HONORABLE-GEORGE-O'REILLY, DERRIÈRE LE NATATORIUM  
6500, boulevard LaSalle

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS  
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

François MICHON  
Agent (e) de developpement d'activites  
culturelles physique s et sportives

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-06

Marlène M GAGNON  
Directrice DCSLDS

**Dossier # : 1202198003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 387 587,78 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, et ce, dans le cadre des contrats octroyés aux firmes Paysagiste Roche Inc., Déneigement et excavation M.Gauthier, CBC 2010 inc. et Entreprises Vaillant (1994). / Appel d'offres public no.17-16271 (5 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 387 587,78 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs pour la période du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021;
2. de renouveler le contrat octroyé à Paysagiste Roche Inc. au montant de 35 872,66 \$, pour la location d'un (1) tracteur chargeur avec opérateur, pour la période du du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 17-16271;
3. de renouveler le contrat octroyé à Déneigement et excavation M.Gauthier au montant de 19 217,50 \$, pour la location d'un (1) tracteur chargeur avec opérateur, pour la période du du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 17-16271;
4. de renouveler le contrat octroyé à CBC 2010 inc. au montant de 72 770,25 \$, pour la location de deux (2) tracteurs chargeurs avec opérateur, pour la période du du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 17-16271;
5. de renouveler le contrat octroyé à Entreprises Vaillant (1994) au montant de 259 727,38 \$, pour la location de cinq (5) niveleuses avec opérateur, pour la période du du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, au prix et aux conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres public no. 17-16271;
6. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1202198003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 387 587,78 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 15 avril 2021, et ce, dans le cadre des contrats octroyés aux firmes Paysagiste Roche Inc., Déneigement et excavation M.Gauthier, CBC 2010 inc. et Entreprises Vaillant (1994). / Appel d'offres public no.17-16271 (5 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de compléter les équipes de déneigement de l'arrondissement de Verdun, la location d'équipements spécialisés est nécessaire. Nous devons octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces équipements lorsqu'ils sont requis. Afin de répondre à ses besoins opérationnels de déneigement, l'arrondissement de Verdun a mandaté la Direction de l'approvisionnement pour procéder à un appel d'offres public pour la location d'équipements mécaniques avec opérateur (no. 17-16271). Les contrats de six (6) tracteurs-chargeurs et de six (6) niveleuses étaient venus à échéance. Il s'agissait d'un appel d'offres regroupant 5 arrondissements, soit Verdun, Le Sud-Ouest, Anjou, Lachine et Ahuntsic-Cartierville. Le contrat prévoyait la possibilité d'un renouvellement pour une période de 12 mois (saison 2020-2021).

**Il s'agit donc d'un renouvellement du contrat octroyé en 2017. (GDD 1172198006)**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 210219- 1er octobre 2019 - Autoriser une dépense maximale de 41 391 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes Excavations Vidolo Ité et Les entreprises Michel Gauthier, aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Renouvellement de contrat. Appel d'offres public 18-17080 (4 soumissionnaires). (1192198002)

CA18 210242 - 6 novembre 2018 - Octroyer un contrat aux firmes *Excavations Vidolo Itée* et *Les entreprises Michel Gauthier* , aux prix et aux conditions de leurs soumissions, aux fins de location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 - Appel d'offres public 18-17080 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense maximale de 41 391 \$ à cette fin. (1182198005)

CA17 210237 - 3 octobre 2017 - Autoriser une dépense maximale de 1 373 163,67 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période

du 1er novembre 2017 au 15 avril 2020 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes C.M.S. Entrepreneurs Généraux, Paysagiste Roche Inc., Déneigement et excavation M. Gauthier, CBC 2010 Inc. et Entreprises Vaillant (1994), aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Appel d'offres public 17-16271 (5 soumissionnaires). (1172198006 )

CA15 210285 - 6 octobre 2015 - Autoriser une dépense maximale de 222 735,32 \$ pour la location d'équipements pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2015 au 15 avril 2018 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes Paysagiste Roche et Transport D2000 inc., aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Appel d'offres public 15-14325 (8 soumissionnaires). (1152198006)

## **DESCRIPTION**

La location d'équipements mécaniques avec opérateur est nécessaire au déblaiement de la neige, au chargement et au déglacage des chaussées, des trottoirs et des stationnements de l'arrondissement de Verdun. Tous les contrats de location d'équipements avec opérateur sont des contrats à taux horaire et à durée fixe, mais dont le nombre d'heures est variable et dépend des conditions climatiques. Seules les heures travaillées sont payées. Toutefois, le paiement d'un nombre d'heures garanties par saison et par type d'équipement est prévu au contrat. Les taux horaires soumis sont valides pour l'ensemble des heures travaillées durant une saison. Les contrats ont une durée de trois ans. L'octroi du contrat se fait en fonction des heures estimées afin d'autoriser une dépense maximale qui reflète la réalité.

À la suite de la parution de l'appel d'offres public no. 17-16271 le 19 juillet 2017 dans Le Devoir et sur le site SÉAO, les soumissionnaires potentiels se sont procuré les documents de soumissions via le site SÉAO.

Appel d'offres publiques no. 17-16271 - Location d'équipements de déneigement avec opérateurs pour l'arrondissement de Verdun.

Date de lancement : le 19 juillet 2017.

Date d'ouverture : le 21 août 2017.

La politique de gestion contractuelle a été incluse aux clauses administratives générales de documents d'appel d'offres.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux clauses administratives générales des documents d'appel d'offres.

Il y a eu 24 preneurs de cahier des charges. On rappelle cependant que c'était pour cinq (5) arrondissements.

Cinq (5) soumissionnaires avaient déposé une soumission pour l'arrondissement de Verdun : C.M.S. Entrepreneurs généraux, Paysagiste Roche inc., Les Entreprises Michel Gauthier, CBC 2010 inc. et Entreprises Vaillant (1994)

Suite à l'ouverture et à l'analyse de l'appel d'offres publiques 17-16271, l'octroi de contrat avait été recommandé comme suit, et pour une période de trois (3) ans:

- C.M.S. Entrepreneurs Généraux: 1 niveleuse et 1 tracteur-chargeur, montant total de 225 322,26 \$
- Paysagiste Roche Inc.: 1 tracteur-chargeur, montant total de 106 236,90 \$
- Déneigement et excavation M. Gauthier: 1 tracteur-chargeur, montant total de 56 912,63 \$

- CBC 2010 inc.: 2 tracteurs-chargeurs, montant total de 215 509,14 \$
- Entreprises Vaillant (1994): 5 niveleuses, montant total de 769 182,75 \$

Un article de la soumission n'avait pas été comblé (tracteur-chargeur).

4 entrepreneurs ont accepté de prolonger le contrat pour un an, seul C.M.S Entrepreneurs Généraux a refusé la prolongation.

Pour 2020, les taux 2019 ont été indexés de 1.3% conformément à l'article 7, section III du cahier des clauses administratives particulières.

## JUSTIFICATION

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement pour les prochains hivers, il est nécessaire d'autoriser ces dépenses. L'arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines à l'interne pour répondre seul aux besoins opérationnels de déneigement de son territoire. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions conformes les plus basses.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

**Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement comme suit:**

**Total: 387 587,78 \$**

### Niveleuses:

2436	0010000	305716	03121	54505	014743	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

### Répartition

	2020	2021	Total
Contrat	77 918,21 \$	181 809,16 \$	259 727,38 \$
Crédits	71 149,71 \$	166 016,00 \$	237 165,71 \$

### Tracteurs-chargeurs:

2436	0010000	305716	03121	54505	014741	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

### Répartition

	2020	2021	Total
Contrat	38 358,12 \$	89 502,29 \$	127 860,41 \$
Crédits	35 026,08 \$	81 727,52 \$	116 753,60 \$

Les crédits pour 2020 ont été réservés par engagement de gestion V02198003.

Pour les dépenses des autres exercices financiers, celles-ci seront prévues à même les budgets des exercices concernés.

## DÉVELOPPEMENT DURABLE



## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement  
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

Marc-André DESHAIES, 10 août 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin THIFFEAULT  
Chef de division Voirie et Parcs

### **ENDOSSÉ PAR**

Martin ROBERGE  
Directeur - travaux publics

Le : 2020-08-05





**Dossier # : 1208753004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à « Urbex construction inc. » pour la fourniture et la plantation d'arbres, dans l'arrondissement de Verdun (terre ferme et Île-des-Soeurs). / Dépense totale de 164 479,64 \$ (contrat : 145 557,20 \$, contingences 14 555,72 \$, incidences : 4 366,72 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S20-039 (5 soumissionnaires). Autoriser l'utilisation du fonds réservé aux parcs pour un montant de 18 172,83 \$ dépense nette de ristourne.

Il est recommandé :

1. d'octroyer un contrat de 164 479, 64 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) à « *Urbex construction inc.* » pour les travaux pour la fourniture et la plantation d'arbres dans l'arrondissement de Verdun ( terre ferme et Île-des-Soeurs,);
2. d'autoriser l'utilisation du fonds réservé aux parcs pour un montant de 18 172, 83 \$, dépense nette de ristourne.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-20 18:17

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208753004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à « Urbex construction inc. » pour la fourniture et la plantation d'arbres, dans l'arrondissement de Verdun (terre ferme et Île-des-Soeurs). / Dépense totale de 164 479,64 \$ (contrat : 145 557,20 \$, contingences 14 555,72 \$, incidences : 4 366,72 \$) taxes incluses / Appel d'offres public S20-039 (5 soumissionnaires). Autoriser l'utilisation du fonds réservé aux parcs pour un montant de 18 172,83 \$ dépense nette de ristourne.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'objectif de la Ville de Montréal est d'augmenter l'indice canopée à 25 % d'ici 2025 (source : *Montréal Durable 2016-2020* ). De plus, étant donné le grand nombre d'abattages d'arbres (Frênes) sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement, mais principalement sur l'île des soeurs cette année et au courant des dernières années, un remplacement de ceux-ci est inévitable pour maintenir la canopée.

Des plantations d'arbres sont désormais systématiquement intégrées à tous les projets majeurs de réfection routière, d'autres plantations sont effectuées en régie interne et d'autres sont réalisées grâce à l'octroi de contrats de plantations financés par le plan de gestion de la forêt urbaine de Montréal. Dans le passé le Service des grands parcs, du verdissement et du Mont-Royal octroyait les contrats de plantations pour l'ensemble des Arrondissements cependant cette année le service a plutôt opté pour l'octroi de financement à certains Arrondissements pour couvrir les frais des plantations.

Des plantations de remplacement sont prévues lors des abattages dus à l'agrile du frêne ou pour d'autres raisons. Des plantations sont prévues afin de réduire les îlots de chaleur et d'améliorer la canopée. Les effets bénéfiques de l'ajout d'arbres en ville sont multiples: amélioration de la qualité de vie, augmentation de la valeur des propriétés.

Plus globalement, l'intervention s'inscrit dans le cadre du plan de développement stratégique de l'arrondissement de Verdun qui vise des quartiers conviviaux, verts et équitables, ainsi que dans le plan local de développement durable de l'arrondissement qui vise à protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité.

L'article 117.15 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , (RLRQ, chapitre. A-19.1), prévoit que les sommes provenant du fonds réservé aux parcs ne peuvent être utilisées que pour « acheter ou aménager des terrains à des fins de parcs ou de terrains de jeux, pour acheter des terrains à des fins d'espaces naturels ou pour acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de la municipalité ».

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

## DESCRIPTION

Le contrat consiste en la plantation de 141 arbres sur le territoire de l'arrondissement Verdun, terre-ferme et Ile-des-Soeurs. Un appel d'offres public a été lancé le 9 juillet 2020. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 12 août 2020 dernier. Le contrat comprend : la fourniture des arbres, la plantation et la garantie pour deux (2) années. Cinq (5) soumissionnaires ont soumis des prix. Ces travaux s'inscrivent dans les stratégies de verdissement des rues. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer la qualité de l'environnement et par conséquent, la qualité de vie des citoyens. Ces nouvelles plantations utilisent des végétaux variés, adaptés aux conditions du site et visent la biodiversité.

Le plus bas soumissionnaire conforme est : *Urbex Construction Inc.* au montant 145 577,20 \$, taxes incluses. L'estimation des travaux s'élève à 195 457,50 \$, taxes incluses, mais sans les contingences. La différence entre l'estimation et le plus bas soumissionnaire conforme est de - 49 900,30\$, taxes incluses (-25,5%).

## JUSTIFICATION

### Données concernant l'appel d'offres public S20-039 - Travaux de plantation d'arbre, arrondissement de Verdun, terre ferme et Ile-des-Soeurs

Date de lancement de l'appel d'offres : le 9 juillet 2020

Médias dans lesquels l'appel d'offres public a été publié : SÉAO, Journal de Montréal

Date de réception des soumissions : le 12 août 2020

Date d'ouverture des soumissions : le 12 août 2020

2 addendas ont été émis :

- Addenda 01 - 14 juillet 2020 - Modification du lieu et de l'heure de l'ouverture des soumissions:
- Addenda 02 - 24 juillet 2020- Réponses aux questions.

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public S20-039 visant les travaux d'aménagement précités, au total dix (10) représentants d'entreprise se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et cinq (5) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

Firmes soumissionnaires	Prix avec Taxes	Contingences 10 %	Total
Les entreprises Roseneige.	145 840,04\$	-	145 840,04\$
Construction Urbex inc.	145 557,20\$	-	145 557,20\$
Entrepreneur paysagiste Strathmore (1997) ltee	187 317,27 \$	-	187 317,27 \$
Multipaysages	160 422,78 \$	-	160 422,78 \$
Côté jardin	181 793,87 \$	-	181 793,87 \$
Coût moyen des soumissions conformes ( <i>total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions</i> )			165 186,23 \$ 13,48 %

Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100	
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	41 760,07 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100	28,68 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)	-49 900,30 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100	-25,5 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	283,20 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100	0,19 %

Les coûts prévus dans l'estimation établie le 12 août 2020 par Dominique Collin, architecte paysagiste pour l'arrondissement de Verdun, étaient de **195 457,50 \$** (taxes incluses sans les contingences).

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 41 760,07 \$ (28,68 %), avec une moyenne se situant à 165 186,23 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieure de 49 900,30 \$ (25,5 % en moins) à l'estimation.

Malgré le fait que la plus récente estimation était montée avec les prix du marché actuel, l'écart avec le plus bas soumissionnaire pourrait s'expliquer car l'Entrepreneur est déjà présent pour 4 autres mandats dans notre arrondissement cette année.

La validation de conformité a été faite pour l'ensemble des soumissions reçues : (formulaire de soumission, cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de revenu Québec, certificat d'attestation, non-inscription au registre des personnes écartées en vertu de la *Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal* (PGC) et déclaration relative aux conflits d'intérêts)

Ce contrat n'étant pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'entreprise n'a pas à obtenir une attestation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Le montant de la soumission reçue est de 126 599,00 \$ excluant les contingences et sans les taxes applicables en vigueur pour 2020.

**De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et nous recommandons l'octroi du contrat à l'entreprise *Urbex Construction inc.***

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense maximale pour ce projet est de **164 479,64 \$** (taxes incluses), qui correspond au coût total du contrat, des contingences (10 %) et des incidences (3 %), nette de ristourne:

**Montant total du contrat**

	<b>TOTAL</b>
Contrat avec contingences	139 258,90 \$
TPS 5 %	6 962,95 \$
TVQ 9,975 %	13 891,07 \$
<b>Contrat</b>	<b>160 112,92 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)	(6 962,95 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(6 945,54 \$)
<b>Crédits nets</b>	<b>146 204,44 \$</b>

#### **Montant total des frais incidents**

	<b>TOTAL</b>
Frais incidents	3 797,97 \$
TPS 5 %	189,90 \$
TVQ 9,975 %	378,85 \$
<b>Total frais incidents</b>	<b>4 366,72 \$</b>
Ristourne TPS (100 %)	(189,90 \$)
Ristourne TVQ (50 %)	(189,42 \$)
<b>Crédits nets</b>	<b>3 987,39 \$</b>

Les incidences prévues au dossier sont de l'ordre de 3 % de la valeur du contrat pour les frais incidents de nature technique et de communications. Les contingences sont dans ce cas de 10 %.

#### **La dépense nette de ristourne totalise un montant de 150 191,93 \$.**

Un montant de 19 901,62 \$ ( taxes incluses), dépense nette de ristourne 18 172,83 \$ sera financé par le fond réservé aux parcs et un montant de 144 578,02 \$ (taxes incluses), dépense nette de ristourne 132 019,00 \$ par le programme de support pour le maintien de la canopée de la Direction des Grands Parcs.

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

En conformité avec le plan *Montréal Durable 2016-2020* :  
 Priorité : Verdir, augmenter la biodiversité et assurer la pérennité des ressources.

Action 4 : Protéger et enrichir la forêt urbaine et la biodiversité en contribuant à la plantation d'arbres, en verdissant les murs et les toitures ou en réalisant un aménagement pour la biodiversité sur le site de l'organisation.

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

La plantation d'arbres permettra d'augmenter notre couverture végétale ainsi que la biodiversité.

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les citoyens seront avisés qu'une plantation est prévue à l'automne sur l'emprise de leur propriété.

## CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

## CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## VALIDATION

### Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

### Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

#### RESPONSABLE DU DOSSIER

Dominique COLLIN  
architecte paysagiste

#### ENDOSSÉ PAR

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2020-08-13





**Dossier # : 1206972004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à « Les Entreprises Ventec Inc. », pour les travaux de déminéralisation pour la création et l'agrandissement de fosses d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 280 073,35\$, taxes incluses (contrat : 247 196,25\$, contingences : 24 719,63\$, incidences : 8 157,48\$) / Appel d'offres public S20-037 - (3 soumissionnaires)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 280 073,35\$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour les travaux de déminéralisation pour la création et l'agrandissement de fosse d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer à « Les Entreprises Ventec inc.», plus bas soumissionnaire conforme, le contrat aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 271 915,88\$ (contingences et taxes incluses), conformément aux documents de l'appel d'offres public S20-037;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-19 18:53

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206972004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Charte montréalaise des droits et responsabilités :</b>	Art. 24 c) favoriser l'amélioration constante de la qualité des eaux riveraines, des sols de la ville et de l'air et promouvoir des mesures afin d'augmenter les îlots de fraîcheur
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat à « Les Entreprises Ventec Inc. », pour les travaux de déminéralisation pour la création et l'agrandissement de fosses d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun / Dépense totale de 280 073,35\$, taxes incluses (contrat : 247 196,25\$, contingences : 24 719,63\$, incidences : 8 157,48\$) / Appel d'offres public S20-037 - (3 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Avec l'adoption de son *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015* et son *Plan Montréal durable 2016-2020* , la Ville de Montréal s'est engagée à passer d'un indice de canopée de 20 % à 25 % d'ici 2025. Cet engagement se traduit par le *Plan d'action canopée 2012-2021* qui souligne la nécessité de planter 300 000 arbres sur le territoire de l'agglomération d'ici 2025, dont 75 000 sur le territoire public. Les arbres sont des infrastructures vertes qui contribuent notamment à améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur. Or, les îlots de chaleur sont souvent caractérisés par de grandes étendues minéralisées (recouvertes d'asphalte et de béton) et par une faible disponibilité de sites prêt-à-planter (emplacements libres de contraintes à la plantation qui ne requièrent pas ou très peu de travaux préparatoires).

Devant ce constat, un programme de déminéralisation par la création ou la réfection de fosses d'arbres existantes a été mis sur pied afin de combler, en partie, ce déficit de sites prêt-à-planter en bordure de rue. Ce programme, qui prend la forme d'une aide financière aux Arrondissements, permettra de créer de nouveaux emplacements, mais aussi d'améliorer les conditions de croissance des arbres.

En vertu de la résolution CE17 1895 et après analyse du dossier présenté par l'arrondissement de Verdun conformément aux critères d'acceptation du programme, un montant de 145 155,00 \$ (taxes nettes) a été autorisé pour la création et la réfection de fosses d'arbres à 45 emplacements dans l'arrondissement de Verdun.

Les travaux du présent contrat consistent en la déminéralisation de trottoirs et de bande en

rive asphaltée par l'enlèvement d'enrobé bitumineux, de béton et de pavé de béton pour la création et l'agrandissement de fosses d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE17 1895 - Adopter le programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation (réf. 1176620001).

## DESCRIPTION

Les travaux du présent contrat comprennent, sans s'y limiter :

- L'enlèvement de l'asphalte existant et de la fondation de béton, le cas échéant, pour la création de 24 nouvelles fosses d'arbre (en arrière trottoir ou par la construction de trottoir structural) et autour de plusieurs fosses d'arbres existantes;
- L'apport de terre de culture;
- L'ensemencement mécanique comme couvre-sol;
- La reconstruction de dalle en béton pour mobilier urbain.

Les travaux de plantation d'arbres seront réalisés dans le contrat S20-039 (réf. 1208753004) dont l'octroi est prévu à la séance du conseil d'arrondissement du 1er septembre 2020 également.

## JUSTIFICATION

**Appel d'offres public : S20-037** - Travaux de déminéralisation pour la création et l'agrandissement de fosse d'arbres dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun :  
Date de lancement de l'appel d'offres : le 2 juillet 2020  
Date d'ouverture des soumissions : le 12 août 2020  
Délai de validité de la soumission : 90 jours

### 1 addenda a été émis :

addenda 01 : le 14 juillet 2020 : Ajout du rapport-lettre de caractérisation environnementale des sols et annulation de l'item «Gestion des sols BC (infra) (en provision)» du bordereau de soumission. Ajout de la note générale qui mentionne que suite à l'arrêté ministériel 2020-049, les ouvertures de soumissions se feront en présence du public. Modification de l'heure d'ouverture des soumissions et du lieu de dépôt. Modification de l'article 4 «Assurance, garanties et frais généraux de chantier» du cahier des clauses administratives dans le but de le clarifier.

### Analyse des soumissions :

Huit (8) entreprises se sont procuré les documents. Trois (3) entreprises ont déposé des soumissions conformes.

Le tableau suivant présente la liste des soumissionnaires et des prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le plus bas montant soumis.

<b>SOUMISSIONS CONFORMES</b>	<b>PRIX SOUMIS</b> (taxes incluses)	<b>CONTINGENCES (10%)</b> (taxes incluses)	<b>TOTAL</b> (taxes incluses)
<b>Les Entreprises Ventec inc.</b>	247 196,25 \$	24 719,63 \$	271 915,88 \$

E2R inc.	268 658,06 \$	26 865,81 \$	295 523,86 \$
Urbex Construction Inc	357 825,77 \$	35 782,58 \$	393 608,35 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	211 997,46 \$	21 199,75 \$	233 197,20 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme – estimation)</i>			38 718,67 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100</i>			16,6 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse – la plus basse)</i>			23 607,99 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			8,7 %

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 5 août 2020, par Mme Jessica Thiboutot de la Division des études techniques de l'arrondissement de Verdun, étaient de 229 516,85 \$ (contingences et taxes incluses). Lors de l'analyse du tableau comparatif des prix soumis, une erreur sur les quantités indiquées au bordereau d'estimation a été constatée. Le bordereau d'estimation a été corrigé le 13 août 2020, par Mme Jessica Thiboutot, pour que les quantités indiquées bordereau d'estimation soient identiques aux quantités du bordereau de soumission. Les prix unitaires estimés le 5 août 2020 sont restés identiques. Les coûts prévus dans l'estimation corrigée le 13 août 2020 étaient donc de 233 197,20 \$. L'estimation est établie à partir des prix unitaires moyens de soumissions pour des travaux de reconstruction semblables réalisés dans l'arrondissement de Verdun dans les trois dernières années, mais également en tenant compte de toutes les mesures nécessaires et les impacts reliés à la situation actuelle qui prévaut, soit la pandémie de la COVID-19.

Les soumissions ont été vérifiées et analysées par Mme Jessica Thiboutot de la Division des études techniques de l'arrondissement de Verdun. L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 121 692,47 \$, taxes incluses (44,75 %), avec une moyenne se situant à 320 349,36 \$ taxes incluses. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 38 718,67 \$ soit 16,6 % de l'estimation.

L'entrepreneur *Les Entreprises Ventec inc.* est présentement inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (date d'inscription sur la liste : 2019-01-23, date de retrait de la liste : 2021-01-23) en lien avec un contrat de réaménagement géométrique de diverses intersections dans l'arrondissement Le Plateau Mont-Royal (réf. 1187617001). Les éléments insatisfaisants sont principalement reliés à la sécurité de chantier, aux communications, aux échéanciers et aux délais de réalisation. L'évaluation de rendement précise que les travaux réalisés par l'entrepreneur sont de qualité. Les faits reprochés à l'entrepreneur se sont déroulés en 2017. En 2017, l'arrondissement de Verdun avait également procédé à une évaluation de rendement insatisfaisant pour laquelle l'entrepreneur avait été placé sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant pour une période de 2 ans, période qui est terminée à ce jour (date d'inscription sur la liste : 2018-04-18, date de retrait de la liste : 2020-04-18). L'entrepreneur réalise actuellement des travaux à l'arrondissement de Verdun (réf. 1196454002) et aucune problématique majeure n'a été notée à ce jour. La Division des études techniques de l'arrondissement de Verdun considère que les éléments insatisfaisants ont été améliorés par l'entrepreneur.

L'adjudicataire recommandé, l'entrepreneur *Les Entreprises Ventec inc.* (NEQ 1145668878), détient une autorisation de conclure des contrats / sous-contrats publics de l'Autorité des Marchés Publics (AMP) valide jusqu'au 23 juillet 2023. Cet entrepreneur n'est pas inscrit au Registre des entreprises non admissibles (RENA). De plus, il n'est pas inscrit sur la liste des entreprises ayant des restrictions sur leur licence de la Régie du Bâtiment du Québec (RBQ) et il ne figure pas sur la liste des entreprises à déclarer non conformes, en vertu de la

Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est conforme et recommandable.

**Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire : Les Entreprises Ventec inc. ayant une place d'affaires au 5600, rue Notre-Dame Ouest, Montréal (Québec), H4C 1V1.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 280 073,35 \$, incluant des contingences de 24 719,63 \$ et des incidences techniques de 8 157,48 \$ (3%).

Un crédit de 145 155,00 \$ (Net de ristournes) a été autorisé dans le cadre du Programme d'aide financière aux arrondissements pour la déminéralisation par la création ou la réfection de fosses de plantation du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports (SGPMRS) - Règlement d'emprunt no.17-072 Plan de gestion de la forêt urbaine (CM17-1046);

Les fonds du Service des grands parcs, du Mont-Royal et des Sports ont déjà été virés sur planification (projet SIMON 183637).

La différence des crédits pour le projet, soit 134 918,35 \$ (taxes incluses) ou 123 198,44 \$ net de ristourne de taxes incluant ceux des contingences et des frais incidents sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020, Programme : 55719-Programme de réfection routière, sous projet investi 2055719012, projet Simon 184769. Cette dépense sera financée par emprunt à la charge des contribuables de l'Arrondissement par le règlement d'emprunt de compétence d'arrondissement # RCA14 210002 - CA14 210060 pour financer les travaux de réfection sur le réseau routier.

	SGPMRS	PTI 2020 - Verdun	TOTAL
Montant (Net)	145 155,00 \$	123 198,44 \$	268 353,44 \$
Montant (Taxes incluses)	145 155,00\$	134 918,35 \$	280 073,35 \$

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

La création de nouvelles fosses d'arbres permettra la plantation d'arbres qui contribueront à augmenter la canopée, améliorer la qualité de l'air, à favoriser le captage des eaux de pluie et à lutter contre la formation d'îlots de chaleur. L'agrandissement des fosses d'arbre existantes permettra d'améliorer les conditions de croissance des arbres.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Comme ce projet consiste en plusieurs petits chantiers répartis à travers l'arrondissement, les impacts pour les résidents sont minimes. Les résidents seront néanmoins informés, au besoin, par différents médias des inconvénients liés à ce chantier (accès limité à la rue, bruit, etc.).

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les impacts liés à la COVID-19 seront principalement liés à l'organisation du travail en chantier et pourront affecter l'échéancier de réalisation, mais aussi les délais d'approvisionnement de certains matériaux et équipements.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Octroi du contrat : 1er septembre 2020;

- Début des travaux : 14 septembre 2020;
- Durée des travaux : 26 jours de calendrier;
- Fin des travaux : 9 octobre 2020.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Virginie ANGERS, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports  
Guillaume COUTURE, Service des grands parcs\_du Mont-Royal et des sports

Lecture :

Virginie ANGERS, 14 août 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessica THIBOUTOT  
agent(e) technique en ingenierie municipale

### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2020-08-13



**Dossier # : 1206972003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 24 553, 73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers dans le cadre du contrat octroyé à Eurovia Québec Construction inc. (CA19 210166) majorant ainsi le montant total du contrat de 782 025,00 \$ à 806 578,73\$, taxes incluses.

Il est recommandé

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 24 553,73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers dans le cadre du contrat octroyé à Eurovia Québec Construction inc. (CA19 210166) majorant ainsi le montant total du contrat de 782 025,00 \$ à 806 578,73 \$, taxes incluses ;
2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-20 09:02

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1206972003**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense additionnelle de 24 553, 73 \$, taxes incluses, pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers dans le cadre du contrat octroyé à Eurovia Québec Construction inc. (CA19 210166) majorant ainsi le montant total du contrat de 782 025,00 \$ à 806 578,73\$, taxes incluses.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Par résolution du conseil d'arrondissement CA19 210166 en date du 25 juin 2019, il a été résolu d'octroyer un contrat à la firme Eurovia Québec Construction inc. pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers effectués dans différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2019. Ces travaux visent principalement la reconstruction des sections endommagées avec le temps, lors des travaux de reconstruction des branchements de services, lors de construction de nouveaux développements ou lors des interventions d'urgence de nos équipes ou du personnel des services d'utilité publique. La direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal a procédé au lancement d'un appel d'offres public le 2 mai 2019 et l'ouverture des soumissions a eu lieu le 27 mai 2019. Le travaux ont commencé à l'automne 2019 avec une correction des déficiences qui s'est effectuée au printemps-été 2020.

Le présent dossier vise à augmenter le contrat octroyé à la firme Eurovia Québec Construction inc. (CA19 210166) d'une somme totale de 24 553,73 \$, contingences et taxes incluses, majorant ainsi le montant total du contrat de 782 025,00 \$, contingences et taxes incluses, à 806 578,73 \$, contingences et taxes incluses.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 210166 - 25 juin 2019 - Octroyer un contrat à la firme *Eurovia Québec Construction inc.* pour la reconstruction de trottoirs, de pavage et des travaux divers effectués sur différentes rues dans l'arrondissement de Verdun en 2019 - Dépense totale de 803 352,95 \$, contingences, taxes et frais incidents inclus - Appel d'offres public S19-018 (2 soumissionnaires). (1194422011)

**DESCRIPTION**

Le présent dossier vise à augmenter le contrat octroyé à la firme Eurovia Québec Construction inc., d'un montant de 24 553,73 \$ (contingences et taxes incluses), pour couvrir les coûts reliés à des travaux imprévus rencontrés en chantier et excédant les contingences originalement prévues à hauteur de 10%. Majorant ainsi le montant total du



contrat de 782 025,00 \$, contingences et taxes incluses, à 806 578,73 \$, contingences et taxes incluses.

## **JUSTIFICATION**

### **1. Dépassement global des quantités prévues au bordereau du montant de 659 193,07 \$ à 673 443,46 \$, une augmentation de 14 250,39 \$ (taxes incluses) expliquée notamment par les éléments suivants :**

- La reprise des travaux du contrat S18-018 (CA18 210192) sur la rue Desmarchais. La pente du trottoir devant l'entrée de la ruelle a été vérifiée suite à la réception d'une requête de citoyen et s'est avérée trop élevée. Le trottoir a donc été reconstruit dans le présent contrat (dépense de 4 438,98 \$, taxes incluses);
- La reprise des travaux du contrat S18-014 (CA18 210085) sur la rue Wellington. Le bas de rampe du trottoir n'avait pas été marqué au bon endroit lors des travaux en 2018 (le trottoir a fissuré dû au virage des camions). Le trottoir a été reconstruit dans le présent contrat. La responsabilité a été partagée 50/50 entre l'entrepreneur et la Ville (dépense de 1 437,17 \$, taxes incluses);
- La reprise des travaux du présent contrat au printemps 2020. La bordure construite à l'automne 2019 sur le terre-plein de la rue des Mésanges a été démolie durant l'hiver 2019-2020 (impact possible d'un camion). Un terre-plein en béton a été construit en remplacement de la bordure (dépense de 1 322,21 \$, taxes incluses);
- La reprise de dalles de béton supplémentaires à l'item «trottoir monolithe» due à des conditions rencontrées en chantier, telles que l'ajout d'une dalle dans le but de faire un raccordement sécuritaire ou l'ajout d'une dalle dangereuse à reconstruire à proximité des travaux (fissure, dénivelé, etc.);
- La réfection d'une quantité plus importante à l'item « réfection permanente de coupe » pour la correction de la hauteur de l'asphalte aux rayons des intersections de la 1re, 2e et 5e av. avec la rue Wellington pour faciliter l'accessibilité universelle.

### **2. Dépassement du montant des contingences de 7 093,18 \$ à 105 124,94 \$ (taxes incluses), une augmentation de 34 031,76 \$ (taxes incluses) expliquée notamment par les éléments suivants :**

- L'élimination de sols contaminés non prévus pour la construction d'un lien cyclable asphalté reliant la piste cyclable des berges et le boardwalk (situé entre les rues Godin et Riverview) (dépense de 5 242,50 \$, taxes incluses);
- Le manque d'effectif en arpentage à l'interne. L'arpentage a été confié à l'entrepreneur (dépense de 9 024,34 \$, taxes incluses);
- L'enlèvement de dalle de béton (sous l'asphalte existant) pour le verdissement des arrières trottoirs. Le devis prévoyait l'enlèvement de l'asphalte seulement : 7 emplacements (dépense de 16 820,75 \$, taxes incluses);
- Le remboursement à l'entrepreneur du pavé de béton commandé en trop. Les quantités avaient été fournies par la Ville. Les pavés sont présentement entreposés dans la cour de voirie des travaux publics et pourront être utilisés pour des travaux mineurs futurs (dépense de 3 166,23 \$, taxes incluses).

### **3. Dépassement du montant des dépenses recouvrables de tiers (DRT) de 51**

**738,75 \$ à 58 077,13 \$ (taxes incluses), une augmentation de 6 338,38 \$ (taxes incluses).**

Ces dépenses proviennent de demandes de citoyens ou de promoteurs pour la réparation des sections de trottoirs endommagées à la suite de leurs travaux d'excavation et/ou démolition/construction de bâtiment. Ces travaux font l'objet d'un dépôt de la part d'un tiers avant l'exécution des travaux et sont entièrement couverts par le demandeur.

Conséquemment, ces travaux ont engendré des coûts supplémentaires non prévus dans le budget initial. Une augmentation est donc requise.

Le montant de dépassement global du contrat est donc de 54 620,53 \$ taxes incluses. Il faut, cependant, tenir compte des éléments suivants :

- Une pénalité pour absence de trottoir et de chaussée pour une période de plus de 10 jours (article 15 du devis technique) :

Une pénalité d'un montant de 29 367,90 \$, taxes incluses, a été appliquée à l'entrepreneur pour les sections de trottoir et de chaussée (cours d'eau) qui ont été laissées absentes pendant plus de 10 jours. Les fonds ont donc été récupérés au bon de commande.

- Un remboursement des travaux réalisés pour la Commission des Services Électriques de Montréal (CSEM) :

L'entrepreneur a réalisé par erreur les travaux de reconstruction de trottoirs situés à proximité de ses travaux sur la rue de la Vigne. Un marquage avait été fait par la CSEM. La CSEM a accepté de rembourser l'Arrondissement en effectuant un virement de fonds au bon de commande d'un montant de 5 198,90 \$, taxes incluses.

Considérant qu'il reste des travaux mineurs à compléter par l'entrepreneur à l'automne 2020, tels que le gazon et le nivellement de cadre et couvercle de regard, un montant estimé à 4 500,00 \$ est requis pour finaliser le contrat.

Conséquemment, le montant demandé est de 24 553,73 \$, taxes incluses.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts associés aux travaux représentaient un montant de 782 025,00 \$ (contingences et taxes incluses - frais incidents exclus). Le montant accordé aux contingences représentait 10 % de la valeur totale des travaux. Ce montant s'élevait donc à 71 093,18 \$.

L'augmentation totale demandée par le présent dossier est de 24 553,73 \$ (contingences et taxes incluses). Ce qui portera le contrat à 806 578,73 \$ (contingences et taxes incluses).

Au niveau de la valeur originale du contrat, l'augmentation de 24 553,73 \$ représente 3,14 % de cette valeur.

Les coûts de l'augmentation seraient entièrement assumés par l'arrondissement de Verdun.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

N/A

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

L'octroi de cette augmentation est nécessaire afin de permettre de rémunérer l'entrepreneur, ses sous-traitants, ainsi que ses fournisseurs, qui ont tous assuré l'exécution des travaux.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

N/A

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

N/A

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

N/A

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

En conformité avec la Politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal et la Politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats » (C-OG-SDO-11-002).

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques et, règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Jessica THIBOUTOT  
agent(e) technique en ingenierie municipale

#### **ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2020-08-13



**Dossier # : 1204422006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 173 822,54 \$, taxes incluses (15 802,05 \$ contingences), d'une durée de trois (3) ans, à EBI Envirotech inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public 20-18285 (3 soumissionnaires conformes)

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 173 822,54 \$, taxes incluses (15 802,05 \$ contingences), pour les services de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus dans l'arrondissement de Verdun;
2. d'octroyer un contrat de trois (3) ans à la firme *EBI Envirotech inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin, conformément aux documents de l'appel d'offres public portant le numéro 20-18285;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, après avoir effectué le virement requis, le cas échéant.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-24 10:40

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1204422006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Octroyer un contrat de 173 822,54 \$, taxes incluses (15 802,05 \$ contingences), d'une durée de trois (3) ans, à EBI Envirotech inc. pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans l'arrondissement de Verdun / Appel d'offres public 20-18285 (3 soumissionnaires conformes)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'opération de nettoyage est essentielle au bon fonctionnement du système d'égout et permet de prévenir les refoulements qui peuvent survenir lors de fortes pluies ou de la fonte de neige. L'arrondissement de Verdun ne possède pas les équipements pour effectuer ce genre de nettoyage. Donc, ces travaux doivent être effectués par un service externe. Le 22 juin dernier, le Service de l'approvisionnement a sollicité le marché pour la fourniture de travaux de nettoyage et l'inspection des conduites d'égouts pour trois (3) arrondissements de la Ville de Montréal, dont l'arrondissement de Verdun. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 16 juillet 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA 19 210097 du 7 mai 2019, accordé un contrat de 165 586.54 \$, à Beauregard Environnement Ltée pour le service de nettoyage et d'inspection par caméra des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus, là où requis, dans différentes conduites de l'arrondissement de Verdun ( 3 soumissionnaires) (AO 19-17357)  
D 2153461015 du 21 mai 2015, Octroyer un contrat à AquaRehab (Canada) inc. pour les "Travaux de nettoyage et d'inspection des conduites d'égouts, incluant le transport et la disposition des résidus - Article 16, Arrondissement Verdun, Ville de Montréal" au prix total de 29 884,59 \$, taxes incluses (0 \$ frais incidents) pour l'année 2015 - Appel d'offres public (15-14128) - (5 soumissionnaires). (2153461015)

**DESCRIPTION**

Le travail à exécuter consiste à récurer des égouts dans diverses rues de l'arrondissement et comprend la fourniture de la main-d'œuvre, de l'équipement, de l'outillage, du transport et de la disposition des boues, débris et déchets et tous les frais pour l'exécution complète et satisfaisante des travaux.

L'entrepreneur choisi sera appelé à:

Effectuer un nettoyage planifié sur trois ans :

- 15930 m de nettoyage de conduites d'égouts
- 1593 m d'inspection télévisée par caméra suite aux nettoyages d'égouts

Les travaux comprennent ce qui suit :

- Le nettoyage de conduites pluviales et combinées circulaires de divers diamètres;
- Le nettoyage de conduites pluviales de formes autre circulaires;
- Le transport et la mise à disposition des boues et résidus dans un site autorisé;
- L'inspection par caméra CCTV de certains tronçons pour la validation de la qualité du travail.

## JUSTIFICATION

### **Appel d'offres public 20-18285 : Service de nettoyage et inspection télévisée des conduites d'égouts incluant le transport et la disposition des résidus pour divers arrondissements.**

Date de lancement de l'appel d'offres : Lundi 22 juin 2020

Date d'ouverture : Jeudi 16 juillet 2020

Un (1) addenda a été émis.

Addenda 1 - 9 juillet 2020- Question / Réponses

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public 20-18285, au total douze (12) firmes se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et cinq (5) entreprises ont déposé une soumission pour le lot 3. Suite à l'analyse administrative, trois firmes ont été jugées conformes administrativement.

## TABLEAU DES SOUMISSIONS REÇUES

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autres (Contingences+variation de quantités) (Taxes incluse)	Total (taxes incluses)
EBI Envirotech Inc.	158 020,49 \$	15 802,05 \$	173 822,54 \$
Veolia ES Canada	265 427,27 \$	26 542,73 \$	291 970,00 \$
9363-9888 Québec inc.	369 000,11 \$	36 900,01 \$	405 900,12 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	260 533,35 \$	23 684,85 \$	284 218,20 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			290 564,22 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			67,16 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			232 077,58 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			133,51 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-86 710,81 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			- 49,88 %

Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) ( <i>la deuxième plus basse – la plus basse</i> )	118 147,46 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ( <i>(la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse</i> ) x 100	67,97 %

L'appel d'offres public a été préparé et lancé le 22 juin 2020 par le Service de l'approvisionnement de la Ville de Montréal.

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 232 077,58 \$ (133,51 %), avec une moyenne se situant à 290 564,22 \$. Le montant de la soumission la plus basse est inférieur de 49,88 % (86 710,81 \$ en moins) à l'estimation.

La raison de l'écart de 49,88% est causée par une différence importante de prix sur l'item « la disposition des boues » entre la plus basses soumission et mon estimation, qui est de 284 % (63 225,00 \$ en moins). Pour les autres items, l'écart moyen est autour de 4 %. Nous allons faire un suivi rigoureux pour assurer la bonne exécution sur l'item en question.

Le Service de l'approvisionnement a procédé aux vérifications d'usage liées à une éventuelle inscription des soumissionnaires sur l'une des listes qui les obligerait à considérer le rejet ou la restriction pour certaines des soumissions reçues.

Aucun des soumissionnaires dans ce dossier n'a été déclaré non conforme en vertu du Règlement sur la gestion contractuelle.

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des entreprises non admissibles (RENA).

Aucun des soumissionnaires n'est inscrit sur la liste des firmes à rendement insatisfaisant (LFRI).

Le présent dossier d'appel d'offres ne requiert pas la présentation d'une attestation de l'Autorité des Marchés Publics (AMP).

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire: **EBI Envirotech inc., sise au 143, 21e Rue Crabtree (Québec) J0K 1B0** dont le numéro de fournisseur est le **528800**

### ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée entièrement par l'arrondissement de Verdun dans le cadre de l'entente de partenariat conclue entre la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau et l'Arrondissement.

#### Montant total

	ANNÉE 2020	ANNÉE 2021	ANNÉE 2022	TOTAL+
Travaux	45 813,00 \$	45 813,00 \$	45 813,00 \$	137 439 \$
Contingences	4 581,30 \$	4 581,30 \$	4 581,30 \$	13 743,90 \$
Sous-total	<b>50 394,30 \$</b>	<b>50 394,30 \$</b>	<b>50 394,30 \$</b>	<b>151 182,90 \$</b>
TPS 5%	2 519,72 \$	2 519,72 \$	2 519,72 \$	7 559,16 \$
TVQ 9,975%	5 026,83 \$	5 026,83 \$	5 026,83 \$	15 080,49 \$
Contrat	<b>57 940,85 \$</b>	<b>57 940,85 \$</b>	<b>57 940,85 \$</b>	<b>173 822,55 \$</b>
<b>Crédits nets</b>				

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Un des objectifs du nettoyage planifié est de réduire le nombre de refoulements d'égout causé par un blocage. Lors de ces refoulements, il y a de très fortes chances qu'il se produise une contamination des sols environnants.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Aucun

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Ne s'applique pas

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Ne s'applique pas

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Début du nouveau contrat avec le fournisseur EBI Envirotech inc. vers le 15 septembre 2020.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Validation du processus d'approvisionnement :  
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Zoulikha SEGHIR)

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---



**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Wei LI  
Agent technique en ingenierie municipale

**ENDOSSÉ PAR** Le : 2020-08-20

Jean CARDIN  
Chef de division - Études techniques



**Dossier # : 1202198004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 21 750,97 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021 et ce, dans le cadre du renouvellement du contrat octroyé à la firme Les entreprises Michel Gauthier, conformément à l'appel d'offres public no.18-17080 (4 soumissionnaires)

Il est recommandé:

1. d'autoriser une dépense maximale de 21 750,97 \$, taxes incluses, pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs pour la période du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021;
2. de renouveler le contrat octroyé à Les entreprises Michel Gauthier au montant de 21 750,97 \$, pour la location d'un (1) tracteur-chargeur avec opérateur, pour la période du du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021, conformément à l'appel d'offres public 18-17080;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'Arrondissement.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-25 09:27

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1202198004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Division de la voirie et des parcs
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Autoriser une dépense maximale de 21 750,97 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2020 au 30 avril 2021 et ce, dans le cadre du renouvellement du contrat octroyé à la firme Les entreprises Michel Gauthier, conformément à l'appel d'offres public no.18-17080 (4 soumissionnaires)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Afin de compléter les équipes de déneigement de l'arrondissement de Verdun, la location d'équipements spécialisés est nécessaire. Nous devons octroyer des contrats pour s'assurer de la disponibilité de ces équipements lorsqu'ils sont requis. Afin de répondre à ses besoins opérationnels de déneigement, l'arrondissement de Verdun a mandaté la Direction de l'approvisionnement en 2018 pour procéder à un appel d'offres public pour la location d'équipements mécaniques avec opérateurs (no. 18-17080). Les contrats de trois (3) tracteurs-chargeurs étaient venus à échéance.

Le contrat prévoyait la possibilité d'un renouvellement pour une période de 12 mois (saison 2020-2021).

**Il s'agit d'un renouvellement du contrat octroyé en 2018 (GDD 1182198005).**

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 210219 - 1er octobre 2019 - Autoriser une dépense maximale de 41 391 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes Excavations Vidolo Ité et Les entreprises Michel Gauthier, aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Renouvellement de contrat. Appel d'offres public 18-17080 (4 soumissionnaires). (1192198002)

CA18 210242 - 6 novembre 2018 - Octroyer un contrat aux firmes *Excavations Vidolo Itée* et *Les entreprises Michel Gauthier* , aux prix et aux conditions de leurs soumissions, aux fins de location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2018 au 30 avril 2019 - Appel d'offres public 18-17080 (4 soumissionnaires) / Autoriser une dépense maximale de 41 391 \$ à cette fin. (1182198005)

CA15 210285 - 6 octobre 2015 - Autoriser une dépense maximale de 222 735,32 \$ pour la location d'équipements pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2015 au 15 avril 2018 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes Paysagiste Roche et Transport D2000 inc., aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Appel

d'offres public 15-14325 (8 soumissionnaires). (1152198006)

CA17 210237 - 3 octobre 2017 - Autoriser une dépense maximale de 1 373 163,67 \$ pour la location d'équipements mécaniques pour le déneigement avec opérateurs, pour la période du 1er novembre 2017 au 15 avril 2020 et accorder à cette fin, un contrat aux firmes C.M.S. Entrepreneurs Généraux, Paysagiste Roche Inc., Déneigement et excavation M.Gauthier, CBC 2010 inc. et Entreprises Vaillant (1994), aux prix et aux conditions de leurs soumissions. Appel d'offres public 17-16271 (5 soumissionnaires). (1172198006)

## **DESCRIPTION**

La location d'équipements mécaniques avec opérateurs est nécessaire au déblaiement de la neige, au chargement et au déglacage des chaussées, des trottoirs et des stationnements de l'arrondissement de Verdun. Tous les contrats de location d'équipements avec opérateur sont des contrats à taux horaire et à durée fixe, mais dont le nombre d'heures est variable et dépend des conditions climatiques. Seules les heures travaillées sont payées. Toutefois, le paiement d'un nombre d'heures garanties par saison et par type d'équipement est prévu au contrat. Les taux horaires soumis sont valides pour l'ensemble des heures travaillées durant une saison. Les contrats ont une durée d'un an avec 2 options de renouvellement d'un an.

L'octroi du contrat se fait en fonction des heures estimées afin d'autoriser une dépense maximale qui reflète la réalité.

Le contrat couvrait une saison de déneigement, soit du 1er novembre 2018 au 30 avril 2019. À son expiration, le contrat peut être renouvelé pour deux (2) périodes additionnelles de douze (12) mois. Quatre (4) soumissionnaires ont répondu à l'appel d'offres.

À la suite de la parution de l'appel d'offres public 18-17080 le 16 juillet 2018 dans Le Devoir et sur le site SÉAO, les soumissionnaires potentiels se sont procuré les documents de soumissions via le site SÉAO.

Appel d'offres public no. 18-17080 - Location d'équipements avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour divers arrondissement.

Date de lancement : le 16 juillet 2017

Date d'ouverture : le 16 août 2017

La politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal a été incluse aux clauses administratives générales des documents d'appel d'offres.

Les clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses aux clauses administratives générales des documents d'appel d'offres.

Il y a eu dix-sept (17) preneurs de cahier des charges. On rappelle cependant que c'était pour trois (3) arrondissements.

Quatre (4) soumissionnaires ont déposé une soumission pour l'arrondissement de Verdun : Excavations Vidolo Ité, Les Entreprises Canbec Construction inc., Terrassement Deux Étoiles Itée et Les entreprises Michel Gauthier.

La soumission de Terrassement Deux Étoiles Itée a été rejetée faute de lettre d'engagement.

Seulement les besoins pour deux des trois équipements requis ont été comblés.

L'analyse technique des équipements a été effectuée et ces derniers sont conformes au devis technique.

Suite à l'ouverture et à l'analyse de l'appel d'offres public 18-17080, nous avons recommandé l'octroi de contrat comme suit, et pour une période d'un an (2018-2019):

- Excavations Vidolo Ité: 1 tracteur-chargeur, montant total de 20 178,11 \$
- Les entreprises Michel Gauthier: 1 tracteur-chargeur, montant total de 21 212,89 \$

Pour la saison 2020-2021, seule la firme Les entreprises Michel Gauthier a accepté la prolongation.

Pour 2020, les taux 2019 ont été indexés selon la méthode d'indexation prévue en annexe du document Contrat de l'appel d'offres 18-17080.

## **JUSTIFICATION**

Afin d'assurer la continuité des opérations de déneigement, il est nécessaire d'autoriser cette dépense. L'arrondissement n'a pas les ressources matérielles et humaines à l'interne pour répondre seul aux besoins opérationnels de déneigement de son territoire. De plus, le contrat est réparti selon les soumissions les plus basses conformes.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**Les crédits sont prévus au budget de fonctionnement comme suit:**

**Total: 21 750,97 \$**

**Tracteurs chargeurs:**

2436	0010000	305716	03121	54505	014741	0000	000000	000000	00000	00000
------	---------	--------	-------	-------	--------	------	--------	--------	-------	-------

Répartition 2020 2021 Total

contrat 6 525,29\$ 15 225,68\$ **21 750,97\$**

Crédits 5 958,46\$ 13 903,07\$ 19 861,54\$

Les crédits pour 2020 ont été réservés par engagement de gestion V02198004

Pour les dépenses des autres exercices financiers, celles-ci seront prévues à même les budgets des exercices concernés.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le déneigement du territoire est une activité essentielle. Si des contrats ne sont pas octroyés pour compléter nos opérations, le service aux citoyens ne pourra être assuré dans

l'arrondissement avec les seules ressources de la Ville. La sécurité sur les voies publiques serait grandement compromise.

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Habib NOUARI)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Marc-André DESHAIES, Service de l'approvisionnement  
Eliane CLAVETTE, Service de l'approvisionnement

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Martin THIFFEAULT  
Chef de division Voirie et Parcs

**ENDOSSÉ PAR**

Martin ROBERGE  
Directeur - travaux publics

Le : 2020-08-05



**Dossier # : 1206277004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour les travaux de réaménagement du parc de Lafontaine, dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 167 562,26 \$ (taxes incluses) (contrat : 144 206,63 \$, contingences : 14 420,66 \$ et incidences: 8 934,96 \$) / Appel d'offres public S20-015 - Quatre (4) soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 144 562,26 \$ (contingences, incidences et taxes incluses) pour des travaux de réaménagement du parc de La Fontaine;
2. d'octroyer un contrat de 158 627,29 \$ (contingences et taxes incluses) à la firme Les Terrassements Multi-Paysages Inc. , plus bas soumissionnaire conforme, à cette fin;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel, soit 41 979,67 \$ au programme triennal d'immobilisation 2020-2022 de l'Arrondissement et 111 027,00 \$ au *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018-2020* .

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-25 14:11

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206277004**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction des travaux publics , Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accorder un contrat à « Les Terrassements Multi-Paysages Inc. » pour les travaux de réaménagement du parc de Lafontaine, dans l'arrondissement de Verdun. / Dépense totale de 167 562,26 \$ (taxes incluses) (contrat : 144 206,63 \$, contingences : 14 420,66 \$ et incidences: 8 934,96 \$) / Appel d'offres public S20-015 - Quatre (4) soumissionnaires

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le parc de La Fontaine est situé à l'Île des Soeurs, dans un secteur où se trouvent des immeubles en location, ainsi que la population la plus défavorisée de l'île. De plus, nous y trouvons une partie importante de la population âgée de l'arrondissement de Verdun; notons que 12,6% de la population de ce secteur est âgée de plus de 65 ans.

Ce parc a fait l'objet de travaux récents de réaménagement en 2016 (rénovation des aires de jeux, des terrains de pétanque et ajout d'aires de détente). Le présent projet est complémentaire à ces aménagements, puisqu'il touche une clientèle différente. Il fait l'objet d'une subvention via le *Programme Municipalité Amis des Aînés* . Les aménagements proposés visent à offrir une plus grande accessibilité au parc, ainsi que des équipements adaptés pour tous. Le projet fait l'objet d'une approche globale d'inclusivité et vise à favoriser les rencontres intergénérationnelles.

Ce projet s'inscrit donc dans le cadre des orientations de la Ville en accessibilité universelle. Il est directement en lien avec le plan stratégique de l'arrondissement de Verdun qui favorise un milieu de vie complet et de qualité et des quartiers conviviaux, verts, équitables tout en offrant un milieu de vie stimulant et dynamique propice à la participation et l'implication de la communauté. De plus, il a fait l'objet d'une recommandation du comité citoyen en accessibilité universelle et s'inscrit dans le cadre du plan d'action de la Table de concertation des aînés de Verdun où il a été jugé prioritaire.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

**CE18 0719 - 2 mai 2018:**

Approuver le « *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020* » /

Approuver les 57 projets d'infrastructures proposés par 15 arrondissements et trois par deux services centraux de la Ville de Montréal, dans le cadre du « *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle - Montréal 2018-2020* », tels que décrits au sommaire décisionnel. (1181643001)

**CE16 1141 - 29 juin 2016:**



Approuver les 28 projets d'infrastructures, dont 26 proposés par 13 arrondissements de la Ville de Montréal et deux par deux services centraux, dans le cadre du *Programme Municipalité amie des aînées et Accessibilité universelle - Montréal 2016-2018*, tel que décrits au sommaire décisionnel.(1165066007)

**CE16 0153 - 27 janvier 2016 :**

Approuver le *Programme Municipalité amies des aînées et Accessibilité universelle - Montréal 2016- 2018* (1150706009)

**DESCRIPTION**

Le projet dont ce sommaire décisionnel fait l'objet consiste en des travaux d'aménagement des accès au parc, la diversification de l'offre d'activités pour bouger, l'amélioration du mobilier urbain et l'amélioration de l'esthétisme des lieux.

Pour réaliser ce projet, un appel d'offres public portant le numéro S20-015 a été lancé et dont voici les détails :

- Aménagement d'une zone de débarcadère pour le transport adapté;
- Aménagement d'une aire d'exercice pour aînés avec des équipements qui répondent à un large spectre de notre clientèle d'aînés sur tapis synthétique;
- Amélioration de l'accessibilité à un des terrains de pétanque existants et ajout d'une aire de repos commune avec l'aire d'exercice;
- Ajout d'une aire de pique-nique de type « apportez votre BBQ » pour tous (personnes à mobilité réduite, enfants, etc.)
- Ajout de panneaux de signalisation identifiant les services existants dans le parc;
- Ajout de plantations.

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat pour la réalisation de ces travaux.

Prendre note que l'achat de mobilier et d'équipement de parcs pour ce projet se fera principalement via des contrats de gré à gré (référence GDD 2206277001 )

**JUSTIFICATION**

**Date de lancement de l'appel d'offres :** 10 juillet ;

**Date d'ouverture de l'appel d'offres :** 12 août 2020.

**Durée de la période de soumission:** 20 jours excluant la période du congé de la construction (33 jours - 13 jours)

**Délai de validité des soumissions :** 90 jours

**2 addendas ont été émis:**

- Addenda 01 - 13 juillet 2020 - Modification du lieu de remise des soumissions;
- Addenda 02 - 20 juillet 2020- Réponse à une question entraînant la modification d'une quantité à un poste du bordereau

**Analyse des soumissions**

Dans le cadre du processus d'appel d'offres public S20-015 visant les travaux de réaménagement précités, au total huit (8) représentants d'entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO) et quatre (4) entreprises ont déposé une soumission, à savoir:

- Les Terrassements Multi-Paysages inc.;
- Les entreprises Ventec Inc.;
- Aménagement Côté Jardin inc.;
- Motexa inc.

Trois des quatre soumissions sont jugées conformes. La soumission des Aménagement Côté Jardin Inc. est jugée non conforme pour ne pas avoir utilisé le bordereau de soumission de l'addenda no 2.

<b>Firmes soumissionnaires conformes</b>	<b>Prix de base (taxes incluses)</b>	<b>Contingences (taxes incluses)</b>	<b>Total (taxes incluses)</b>
Les Terrassements Multi-Paysages Inc.	144 206,63 \$	14 420,66 \$	158 627,29 \$
Les Entreprises Ventec inc.	164 259,03 \$	16 425,90 \$	180 684,93 \$
Motexa inc	291 990,50 \$	29 199,05 \$	321 189,55 \$
Dernière estimation réalisée	142 366,34 \$	14 236,63 \$	156 602,97 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)			220 167,26 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes – la plus basse) / la plus basse) x 100)			38,80 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)			162 562,26 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme – la plus basse conforme) / la plus basse) x 100)			102,48 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)			2 024,32 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation) x 100)			1,29 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse – la plus basse)			22 057,64 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse – la plus basse) / la plus basse) x 100)			13,91 %

### **Estimation détaillée**

Les coûts prévus dans l'estimation SEAO établie le 7 août 2020, par Mme Véronique Dorval, ingénieure de l'arrondissement Verdun étaient de 142 366,34 \$ (taxes incluses) sans contingences. L'estimation est établie à partir des documents d'appel d'offres de travaux similaires réalisés par la firme et selon les prix des matériaux, d'équipements et de main-d'oeuvre réelle du marché, mais également en tenant compte de toutes les mesures nécessaires et les impacts reliés à la situation actuelle qui prévaut, soit la pandémie de la COVID-19.

### **Explication des écarts**

L'écart de prix entre la plus haute et la plus basse soumission est de 162 562,26 \$ avec une moyenne se situant à 220 167,26 \$. Le montant de la soumission la plus basse est supérieur de 2 024,32 \$ (1,29 % en plus) à l'estimation.

La validation de conformité a été faite pour l'ensemble des soumissions reçues : (formulaire de soumission, cautionnement, lettre d'engagement, licence de la RBQ, attestation de Revenu Québec, certificat d'attestation, non-inscription au registre des personnes écartées en vertu de la Politique sur la gestion contractuelle de la Ville de Montréal (PGC) et déclaration relative aux conflits d'intérêts).

De ce qui précède, nous estimons que la soumission la plus basse est recommandable.

**Nous recommandons d'octroyer ce contrat au soumissionnaire: *Les Terrassement Multi-Paysages inc.* , dont le numéro d'entreprise est le 1140382590.**

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

La dépense totale à autoriser est de 167 562,26 \$, taxes incluses, incluant des contingences de 14 420,66 \$ et des incidences de 8 934,96 \$.

Cette dépense de 153 006,67 \$ net de ristournes sera assumée comme suit:

1. Le *Programme Municipalité amie des aînés et Accessibilité universelle – Montréal 2018 -2020* prévoit que 100 % des dépenses admissibles est à la charge de la ville centrale jusqu'à un montant maximal de 200 000\$. Un montant de 88 973 \$ net de ristourne a déjà été réservé pour de l'achat de mobilier et d'équipement de parc (référence: GDD 2206277001). Le montant restant, soit 111 027,00 \$ est disponible pour ce contrat;
2. Considérant les paramètres du programme, le montant total net (après ristournes) de 41 979,67 \$ est assumé par l'arrondissement de Verdun par le biais du règlement d'emprunt no. 3617002.

Les crédits de 41 979,67 \$ pour le projet incluant ceux des contingences et des frais incidents sont prévus au Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022, sous projet investi 1834512021, projet Simon 176162.

L'Arrondissement s'engage à respecter la portée des travaux comme indiqué au dépôt du projet et tout dépassement des coûts sera absorbé à 100 % par l'Arrondissement.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Le réaménagement du parc s'inscrit dans une démarche globale qui respecte les principes de base liés au développement durable.

Ce projet vise plusieurs objectifs du *Plan de développement stratégique de Verdun* , tels que :

- offrir des parcs et espaces publics pérennes et sécuritaires tout en assurant l'accessibilité pour tous;
- entretenir et développer des équipements sportifs et récréatifs de qualité qui répondent aux besoins des citoyens.

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

En plus de créer un environnement agréable pour les personnes âgées et les personnes à mobilité réduite, ce projet permettra d'améliorer la qualité de vie générale du milieu et favorisera les échanges sociaux par sa plus grande accessibilité.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Les impacts liés à la COVID-19 seront principalement liés à l'organisation du travail en chantier et pourront affecter l'échéancier de réalisation, mais aussi les délais d'approvisionnement de certains matériaux et équipements.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Des opérations de communication ciblées seront déployées, pour les résidents à proximité du parc, soit:

- un panneau explicatif près de l'aire de chantier;
- des avis aux résidents.

Les travaux feront également l'objet d'avis aux partenaires, d'info-lettre de l'Arrondissement et/ou d'avis dans les médias sociaux

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

- **Octroi du contrat:** Suite à l'adoption du présent dossier par le conseil d'arrondissement du 1 septembre 2020;
- **Début des travaux:** Mi-septembre ;
- **Fin des travaux:** 50 jours de calendrier ;
- **Évaluation du fournisseur:** Au plus tard 60 jours après la fin du contrat.

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

### **VALIDATION**

#### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

Certification de fonds :  
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Tene-Sa TOURE)

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Olivier BEAUSOLEIL, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Véronique DORVAL  
Ingénieure

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2020-08-18



**Dossier # : 1208747028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2020.

Il est recommandé :  
d'accepter le dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2020 par la  
Division des ressources financières, et ce, à titre informatif.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-18 10:08

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208747028**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt des rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

La Division des ressources financières effectue mensuellement l'extraction des rapports budgétaires dans le système d'approvisionnement SIMON.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Rapports budgétaires pour les périodes de juin et juillet 2020 déposés par la Division des ressources financières, pour information, au conseil d'arrondissement.

**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie H HAMEL  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-14

Annick DUCHESNE  
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)





**Dossier # : 1208747027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de juin et juillet 2020.

Il est recommandé:  
d'accepter le dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des  
factures non associées à un bon de commande pour les périodes de juin et juillet 2020.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-18 10:13

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208747027**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt de la liste des bons de commande approuvés ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour les périodes de juin et juillet 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a délégué certains de ses pouvoirs aux fonctionnaires de l'Arrondissement. Ainsi, différents rapports sont présentés au conseil conformément à l'article 4, du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés - RCA17 210005.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie H HAMEL  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-14

Annick DUCHESNE  
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)



**Dossier # : 1208747026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour les périodes de juin et juillet 2020.

Il est recommandé :  
d'autoriser le dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de  
fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les périodes de juin  
et juillet 2020.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-24 10:44

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION****Dossier # :1208747026**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Division des ressources financières
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Dépôt, pour information, des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations pour les périodes de juin et juillet 2020.

**CONTENU****CONTEXTE**

Afin que le conseil d'arrondissement puisse suivre les modifications apportées au budget initial, nous lui présentons les listes des virements de crédits du budget de fonctionnement et du programme triennal d'immobilisations (PTI) effectués par les gestionnaires pour les périodes de juin et juillet 2020.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Nous déposons au conseil d'arrondissement, pour information, les listes des virements de crédits des budgets effectués pour les périodes de juin et juillet 2020.

**JUSTIFICATION**

Le règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs aux arrondissements permet au conseil d'arrondissement de modifier le PTI de son Arrondissement, et ce, dans la mesure où cela n'ait aucun impact sur le niveau des emprunts à la charge des contribuables. L'autorisation d'effectuer tous les virements de crédits des budgets, dans le cadre du budget d'investissement, est déléguée au chef de la Division des ressources humaines et financières conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005).

**ASPECT(S) FINANCIER(S)**

En règle générale, les virements de crédits du budget de fonctionnement sont effectués à partir du budget initial tels que répartis aux divers services de l'Arrondissement. Ceux qui génèrent une augmentation du budget initial, car il s'agit d'une affectation de surplus ou d'une autre source, sont présentés au conseil d'arrondissement dans des dossiers distincts. En règle générale, le report des soldes non dépensés du PTI génère une augmentation de ce budget. De plus, des réaménagements peuvent être nécessaires afin que les budgets soient en conformité avec l'avancement des travaux des projets prévus à la programmation.

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Le report du PTI et les virements de crédits des budgets permettront la poursuite des investissements tels que prévus par l'Arrondissement, et ce, dans le but d'offrir à ses citoyens des services et infrastructures de qualité.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Melanie H HAMEL  
Secrétaire de direction

#### **ENDOSSÉ PAR**

Annick DUCHESNE  
Directrice bureau d'arrondissement (intérim)

Le : 2020-08-14



**Dossier # : 1204637010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de la Ville et mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire RÉ:SONNE et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de Verdun et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

Il est recommandé:

1. d'accepter l'offre de service de la Ville et mandater la Direction du Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme *ENTANDEM* , mandataire de la *SOCAN* et de *RÉ:SONNE* , et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payable pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire *RÉ:SONNE* et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la *SOCAN* lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de Verdun et pour négocier tout renouvellement de celle-ci;
2. d'imputer la dépense selon les informations financières inscrites au sommaire décisionnel;
3. transmettre la résolution adoptée par le conseil d'arrondissement de Verdun au Service de la culture afin d'acheminer le tout au conseil municipal de la Ville de Montréal.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-24 11:47

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement



**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1204637010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Accepter l'offre de service de la Ville et mandater le Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme ENTANDEM, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, et ce, pour la période du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire RÉ:SONNE et/ou des oeuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou d'événements dans l'arrondissement de Verdun et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

**CONTENU**

**CONTEXTE**

En 2019, la coentreprise *ENTANDEM* a été créé par la *SOCAN* et *RÉ:SONNE*. Elle est détenue et exploitée conjointement par celles-ci dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives. *ENTANDEM* permet ainsi d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, actuellement gérées séparément par ces organismes, en une seule et même entreprise.

Dans un souci d'efficacité, une entente forfaitaire entre *ENTANDEM* et le Service de la culture qui regroupe l'ensemble des redevances payables par les arrondissements et la Ville de Montréal à *SOCAN* et *RÉ:SONNE* , a été négociée.

En vertu des articles 130 et 141 de la *Charte de la Ville de Montréal*, chaque arrondissement doit être conforme à la *Loi sur les droits d'auteur* . Toutefois, selon l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal* , «le conseil de ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services».

Il importe de préciser que la Ville et les arrondissements payaient déjà, individuellement, des droits à la *SOCAN* . En ce qui concerne les droits à être versés à *RÉ:SONNE* , une entente entre la Ville et *RÉ:SONNE* pour et au nom des 19 arrondissements, avait été conclue le 13 mars 2019 (CM19 0203 - GDD 1196868001 et CE19 0380 - GDD 1198102001) afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissement, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018.

## DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE19 03890 - 13 mars 2019 - Approuver, conformément à l'article 85 de *la Charte de la Ville de Montréal I, métropole du Québec*, un projet d'entente de règlement / d'octroi de licence avec *RÉ:SONNE* pour et au nom des 19 arrondissements, afin de régulariser la redevance en droits d'auteur sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal qui offre des activités ou des événements impliquant la musique publiée lors d'activités ou d'événements dans les arrondissements, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2013 au 31 décembre 2018 et d'autoriser une dépense de 70 824,60 \$ (64 672,30 \$ net de ristournes) laquelle somme est payable à part égale pour les arrondissements.

## DESCRIPTION

Dans un souci d'efficacité et de simplification administrative, l'arrondissement de Verdun souhaite mandater le Service de la culture pour conclure une entente unique avec l'organisme *ENTANDEM*, mandataire de la *SOCAN* et de *RÉ:SONNE* afin de payer les redevances dues en droits d'auteur pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 et pour tout renouvellement de celle-ci. Plus particulièrement, le mandat consiste:

- à conclure une entente pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023, sous la forme d'un montant fixe à être versé annuellement à *ENTANDEM*, et ce, à l'égard de la totalité des licences en vigueur utilisées dans les endroits ou installations où la Ville est tenue de les verser en vertu des tarifs applicables à l'exécution en public d'enregistrements sonores publiés pour accompagner des activités de conditionnement physique, des activités de danse, des événements en direct et/ou comme musique de fond;
- à procéder au partage des coûts à part égale à partir de la proposition établie par les arrondissements pour la portion *RÉ:SONNE* et à part égale par les arrondissements et le Service de la culture pour la portion *SOCAN*, le paiement de la somme forfaitaire;
- à payer ces redevances à *ENTANDEM* pour la *SOCAN* et *RÉ:SONNE* en regard des tarifs ci-après décrits:

Tarif 3.B de *RÉ:SONNE* - Musique de fond (2010-2015);

Tarifs 5.A à 5.G - de *RÉ:SONNE* Utilisation de musique pour accompagner des événements en direct (2008-2015);

Tarif 6.B de *RÉ:SONNE* - Utilisation de musique enregistrée pour accompagner des activités de conditionnement physique (2013-2017);

Tarif 5.A de la *SOCAN* - Expositions et foires (2013-2017);

Tarif 7 de la *SOCAN* - Patinoires (2013-2017);

Tarif 8 de la *SOCAN* - Réceptions, congrès, assemblées et présentations de mode;

Tarif 10.A de la *SOCAN* - Musiciens ambulants et musiciens de rue, musique enregistrée (2013-2017);

Tarif 10.B de la *SOCAN* - Fanfares ou chars allégoriques avec musique (2013-2017);

Tarifs 11.A de la *SOCAN* - Cirques, spectacles sur glace, feux d'artifice, spectacles son et lumière et autres événements semblables;

Tarif 15.A de la *SOCAN* - Musique de fond (2008-2011);

Tarif 19 de la *SOCAN* - Exercices physiques et cours de danse (2013-2017);

Tarif 20 de la *SOCAN* - Bars karaoké et établissements du même genre (2013-2017);

Tarif 21 de la *SOCAN* - Installations récréatives exploitées par une municipalité, une école, un collège, une université, une société agricole ou autres organisations communautaires du même genre (2013-2020).

Lesquels sont tous des tarifs homologués par la *Commission du droit d'auteur du Canada* et incluent les renouvellements en vigueur durant la durée de l'entente.

- à renouveler l'entente pour des périodes successives d'un an à moins d'avis contraire des parties de leur intention de ne pas la renouveler.

Cette entente est effective uniquement pour toute musique diffusée dans un emplacement appartenant à la Ville et dans le cadre d'une activité réalisée par la Ville.

## JUSTIFICATION

### CONSIDÉRANT:

- le besoin de régulariser des redevances payables pour les tarifs ci-haut mentionnés pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023;
  - la réduction des frais administratifs reliée à la négociation d'une entente regroupée pour tous les arrondissements de la Ville;
- qu'en vertu de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Ville ne peut négocier des ententes liées à l'organisation des loisirs sportifs et socioculturels relevant des compétences des arrondissement.

L'arrondissement désirant bénéficier de ces tarifs doit accepter l'offre de service par résolution de son conseil d'arrondissement et mandater la direction associée, soit le Service de la culture.

## ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les frais de licences annuels payables par la Ville à *ENTANDEM* pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2023 sont établis à 208 100,70 \$ (plus taxes applicables). Pour chaque arrondissement, l'entente de redevances avec *ENTANDEM* représente annuellement les montants payables suivants:

Périodes	Frais de licences annuels	Total avec taxes	Montants net de ristourne
An 1 - du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019	2 085 \$	2 397,23 \$	2 188,99 \$
An 2 - du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2020	2 085 \$	2 397,23 \$	2 188,99 \$
An 3 - du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021	2 111,67 \$	2 427,89 \$	2 216,99 \$
An 4 - du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022	3 138,07 \$	3 608,00 \$	3 294,58 \$
An 5 - du 1 <sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023	2 164,79 \$	2 488,97 \$	2 272,76 \$
<b>Total par arrondissement</b>	<b>10 584,53 \$</b>	<b>13 319,31 \$</b>	<b>12 162,31 \$</b>

Par les années subséquentes, l'entente sera renouvelée automatiquement pour des périodes successives d'un an à moins d'avis contraire des parties de leur intention de ne pas la renouveler.

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

Non applicable.

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Par la présente, l'arrondissement se donne des moyens efficaces et efficients pour respecter les lois en vigueur au Canada en matière de droits d'auteur, et ce, en réduisant les frais administratifs.

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Non applicable.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Aucune opération de communications n'est requise.

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Obtention des résolutions de tous les conseils d'arrondissement pour accepter l'offre de service de la Ville, finaliser les termes de l'entente avec ENTANDEM et présenter le dossier au conseil municipal pour autoriser la signature de l'entente et le paiement des sommes dues à l'organisme.

- Août 2020: Finalisation de l'entente avec *ENTANDEM* ;
- Août 2020: Obtention des résolutions des conseils d'arrondissement;
- Septembre 2020: Présentation du dossier au comité exécutif;
- Septembre 2020: Présentation au conseil municipal;
- Septembre 2020: Signature de l'entente avec *ENTANDEM* ;
- Septembre 2020: Facturation des redevances dues à chaque arrondissement par la Ville,

et par la suite annuellement le 10 janvier de chaque année;

- Octobre 2020: Paiement des redevances à *ENTANDEM* par le Service de la culture,

et par la suite annuellement le 31 janvier de chaque année.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs applicables.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :

Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

## Autre intervenant et sens de l'intervention

---

### Parties prenantes

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction CSLDS

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-17

Nancy RAYMOND  
Chef de division culture



**Dossier # : 1205291006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1), fixer le mode, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et abroger les paragraphes 2 et 3 de la résolution numéro CA20 210115

Il est recommandé:

1. d'adopter le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1)*;
2. de tenir l'assemblée publique de consultation sur ce premier projet de règlement le mardi 13 octobre 2020 à 19 h à la salle du conseil, laquelle sera accompagnée d'une consultation écrite débutant le 28 septembre 2020, annoncée au préalable par un avis public le 14 septembre 2020, qui prendra fin au même moment que cette assemblée, et ce, conformément au sixième alinéa de l'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet;
3. d'abroger les paragraphes 2 et 3 de la résolution numéro CA20 210115

qui avaient respectivement pour objet :

- d'adopter le *Premier projet de règlement 1700-124 modifiant le Règlement de zonage numéro 1700 pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels et abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 numéro RCA07 210007* ;
- de remplacer l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément au premier alinéa de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-24 15:12

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1205291006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage (1700) afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels (1700-125P1), fixer le mode, la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement et abroger les paragraphes 2 et 3 de la résolution numéro CA20 210115

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel fait suite au sommaire 1203520001 dont l'avis de motion a été présenté à la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2020, mais retiré à celle du 11 août 2020. Le présent projet de règlement reprend certaines dispositions réglementaires proposées le 2 juin 2020.

Au cours des dernières années, l'arrondissement de Verdun, comme plusieurs autres secteurs, a vu un certain nombre de bâtiments de son territoire être transformés afin d'accueillir de nouveaux ménages. Parfois, ceux-ci souhaitent habiter de plus grands espaces ou inversement un propriétaire propose de plus petites unités, en les divisant ou les subdivisant. Au fil des années, c'est ainsi qu'un certain nombre de logements a été soustrait du parc locatif, notamment, suivant d'importantes modifications de bâtiments. De telles modifications ou transformations entraînent parfois la reprise de logements, celle-ci étant autorisée par la Régie du logement du Québec lors de ce type de travaux. Il importe de souligner que le phénomène de conversion de logements en copropriétés divisées a également contribué à la baisse du nombre de logements offerts en location.

Selon les données provenant du rôle foncier, la Division de l'urbanisme a pu répertorier quelque 38 000 logements dans l'arrondissement de Verdun. De ce nombre, il y a 12 500 logements qui ont été construits ou transformés en copropriétés divisées. Les unités restantes, environ 25 500 logements, sont occupées par des locataires ou habitées par leurs propriétaires. Le cadre bâti verdunois est fortement dominé par la typologie «plexus» et la maison unifamiliale: près de 70 % de ces 25 500 logements se retrouvent dans les bâtiments de 6 unités ou moins.

Afin de mieux cerner l'ampleur du phénomène, la Division de l'urbanisme a relevé quelques données des permis de transformation délivrés au cours des dernières années lui permettant de souligner les constats suivants :

- entre 2016 et 2020, 14 logements ont été créés lors de transformation de bâtiments, soit en divisant un espace, soit en changeant l'usage d'un commerce existant en logement;



- entre 2017 et 2020, 61 logements ont été perdus suite à des travaux de transformation permettant de réunir des logements;
- parmi les 61 logements, 37 de ceux-ci ont été éliminés lors de la transformation d'un duplex en logement unifamilial, alors que 15 logements perdus auront ont été impliqués dans une transformation d'un triplex ou d'un quadruplex.

Dans un contexte où le taux d'occupation des logements sur le territoire de la Ville de Montréal et de l'arrondissement de Verdun a atteint son plus bas niveau en 15 ans, le conseil d'arrondissement a mandaté la Division de l'urbanisme pour la préparation d'un projet de règlement visant à conserver un maximum de logements sur son territoire tout en favorisant l'accès à la propriété pour tous types de ménages en permettant d'agrandir un logement pour un bâtiment de la typologie «plex».

## **DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA20 210 115 - 2 juin 2020:

Adopter le Règlement 1700-124 modifiant le Règlement de zonage numéro 1700 pour encadrer l'usage de bâtiments résidentiels et abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisée à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 numéro RCA07 210007. Remplacer l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1) par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, et ce, conformément au premier alinéa de l'Arrêté numéro 2020-033 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 7 mai 2020 (1203520001)

## **DESCRIPTION**

Considérant les pouvoirs accordés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4), l'arrondissement de Verdun propose d'encadrer l'usage des bâtiments résidentiels en modifiant le Règlement de zonage numéro 1700 de la façon suivante :

### **1. La division et la subdivision des logements entraînant une augmentation du nombre de logements dans les bâtiments résidentiels:**

Afin de maintenir le plus de logements de grande superficie possible, le projet de règlement propose d'interdire les divisions et subdivisions engendrant une augmentation du nombre de logements, sauf :

- si l'espace retiré n'est pas un espace habitable, tels un garage ou une penderie;
- si on vise à remplacer un commerce par un logement, en respect des dispositions normatives quant au nombre de logements;
- pour rétablir un logement à son emplacement d'origine dans le bâtiment de 6 logements ou moins.

### **2. La réduction du nombre de logements dans les bâtiments résidentiels:**

Afin de limiter la perte de logements, le projet de règlement propose d'interdire la réduction du nombre de logements par bâtiment, sauf :

- lorsqu'on retire un logement dans un bâtiment de 6 logements ou moins, par exemple en fusionnant deux logements ensemble;

- lorsqu'un logement est remplacé par un commerce, si ce dernier est autorisé par les dispositions relatives aux usages.

### **3. Maisons de chambres:**

Une maison de chambres est un immeuble offrant des chambres et plusieurs équipements partagés entre les locataires (cuisine, salle de bain et/ou toilettes). Elle constitue certainement l'une des options de logement les plus abordables et les plus flexibles sur le marché.

*Le règlement de zonage* permet actuellement une maison de chambres comme un usage de la classe d'usage commerciale c1. Ce projet de règlement a pour effet d'inclure les maisons de chambres dans le groupe d'usages «Habitation» plutôt que dans le groupe d'usages «Commerce». Ainsi, les maisons de chambres seront dorénavant permises dans les zones permettant les classes d'usages h3 (5 à 12 logements) et h4 (13 logements et plus) du groupe « Habitation » et excluent de la classe d'usages commerciale c1.

Le projet de règlement propose d'interdire le remplacement d'une maison de chambres par un autre usage, sauf s'il s'agit de logements sociaux ou communautaires.

### **4. Bâtiments de logements sociaux et communautaire:**

Le présent projet de règlement propose de faciliter la modification de logements sociaux ou communautaires, notamment dans le cadre d'un programme de logement social mis en œuvre en vertu de *la Loi sur la Société d'habitation du Québec* (RLRQ, chapitre S-8).

Ainsi, une demande de permis visant à modifier des logements pour un bâtiment de logements sociaux ou communautaires est exemptée des dispositions du présent projet de règlement.

### **5. Ajout de définitions:**

Afin de compléter les nouveaux articles du projet de règlement, des définitions sont ajoutées à l'index terminologique pour les mots suivants :

- bâtiment de logements sociaux ou communautaires;
- espace habitable;
- maison de chambres.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme recommande l'adoption du présent projet de modification réglementaire numéro 1700-125 puisqu'il permettra de :

- limiter la perte de logement;
- préserver une mixité socio-économique;
- permettre les maisons de chambres dans des zones résidentielles et les protéger;
- réduire le phénomène d'itinérance et favoriser un cadre bâti permettant à des personnes de s'en sortir.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

s/o

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

s/o

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

Conformément à l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020, toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens doit être accompagnée d'une consultation écrite, annoncée au préalable par un avis public, qui prend fin au même moment que la procédure qu'elle accompagne; cette consultation écrite peut également remplacer la procédure en question, auquel cas elle est d'une durée de 15 jours.

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

n/a

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Ce projet de règlement est susceptible d'approbation référendaire en vertu de *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

### **Procédure d'adoption :**

- **CA – 1er septembre 2020 :** Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;
- **14 septembre :** Publication de l'avis sur la tenue de la consultation publique sur le projet de règlement;
- **28 septembre :** début de la consultation publique écrite (période de 15 jours);
- **13 octobre :** fin de la consultation publique écrite;
- **13 octobre :** Tenue de la consultation publique en présentiel;
- **21 octobre:** dépôt du rapport de consultation publique.
- **CA – 3 novembre 2020 :**
  - Adoption du second projet de règlement;
  - Publication de l'avis pour le dépôt des demandes de participation à un référendum avec modifications selon la résolution du CA.
- **CA – 1er décembre 2020 :**
  - Adoption du règlement;
  - Émission du certificat de conformité au Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et entrée en vigueur du règlement.

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet de règlement est conforme aux dispositions du *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal*, de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la

conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Sabrina GRANT)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

### **Parties prenantes**

Lecture :

---

#### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

#### **ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-13

Marc ROULEAU  
dir. developpement du territoire et etudes  
techniques



**Dossier # : 1205291007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt – Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par le(la) conseiller(ère) \_\_\_\_\_ de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'arrondissement du projet de règlement abrogeant le *Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)*.

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance;

de prendre acte du dépôt du projet de règlement abrogeant le *Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divisé à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)*.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-24 13:27

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION** **Dossier # :1205291007**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt – Règlement abrogeant le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 (RCA07 210007)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Étant donné le contexte expliquer au sommaire visant à adopter le *Premier projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage afin d'encadrer l'usage de bâtiments résidentiels* (1700-125P1) (GDD numéro 1205291006), le présent sommaire vise à abroger le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 numéro RCA07 210007.

L'abrogation du règlement en question n'est pas soumise à la procédure prévue par *la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* , notamment à l'obligation de tenir une consultation publique et un processus référendaire.

Les pouvoirs attribués à l'arrondissement sont prévus à l'article 134 de *la Charte de la Ville de Montréal*, qui annonce que: « Le conseil d'arrondissement exerce la compétence de la ville sur l'octroi des dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise.».

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

aucune

**DESCRIPTION**

Le présent sommaire vise à abroger le Règlement régissant l'obtention de dérogations à l'interdiction de convertir un immeuble en copropriété divise à l'égard des quartiers de Wellington-De L'Église et de Desmarchais-Crawford de l'arrondissement de Verdun et abrogeant le Règlement 1539 numéro RCA07 210007.

Une analyse des données de conversion de logements en copropriété divise a permis de faire les constats suivants :

- au cours des 5 dernières années, un maximum de 4 nouvelles copropriétés divisées a été créé annuellement;

· entre 2005 et 2014, le nombre de bâtiments résidentiels convertis en copropriétés divisées a été bien plus important créant ainsi de 6 à 85 nouvelles copropriétés divisées, chaque année.

L'abrogation de ce règlement ne permettra plus à l'Arrondissement d'autoriser la conversion d'un immeuble en copropriété divisée.

## **JUSTIFICATION**

La Division de l'urbanisme recommande l'adoption du présent projet de règlement puisqu'il permettra de :

- maintenir un parc de logements locatifs;
- préserver une mixité socio-économique;
- ne plus permettre de déroger à l'interdiction de la Ville de Montréal de convertir un immeuble en copropriété divisée.

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

aucun

## **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

aucun

## **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

aucun

## **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

aucun

## **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

aucune

## **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CA - 1er septembre 2020: avis de motion et dépôt de premier projet de règlement

CA - 6 octobre 2020: adoption de règlement: entrée en vigueur

## **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Ce projet de règlement est conforme de *la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre C-11.4) et de *la Loi sur la Régie du logement* (RLRQ, chapitre R-8.1).

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Frédéric ST-LOUIS  
Conseiller en aménagement

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-08-13

Marc ROULEAU  
dir. developpement du territoire et etudes  
techniques



**Dossier # : 1207325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA20 210009)

**Adoption – Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA20 210009)**

Vu l'avis de motion donné du *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)* par le maire lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juin 2020;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés – RCA17 210005* » par le maire lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 30 juin 2020;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil d'arrondissement plus de 72 heures avant la présente séance;

Attendu que l'objet est détaillé au règlement et au dossier décisionnel;

Il est recommandé:

d'adopter avec changement le *Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA20 210009)*, le numéro « RCA17 210005 » ayant été omis dans le titre du règlement.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-20 16:11**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA20 210009)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Adopter le Règlement modifiant le Règlement du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA20 210009).

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Abdelkrim AIT ABDAIM  
Agente technique en urbanisme

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1207325001**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Division de l'urbanisme
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Avis de motion et dépôt de projet du Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA17 210005)

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le présent sommaire décisionnel recommande d'adopter le Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'arrondissement de Verdun sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et aux employés (RCA17 210005).

Le présent règlement ajoute au Règlement RCA17 210005 deux nouvelles dispositions, soit les articles 38.1 et 38.2. Ces articles ont pour objet de préciser la délégation à certains fonctionnaires d'arrondissement des pouvoirs et responsabilités qui relèvent de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu à la fois de règlements adoptés par le conseil de la Ville dont l'application a été déléguée au conseil d'arrondissement, et de règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement. Ces ajouts au règlement visent à préciser les fonctionnaires pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de ces différents règlements, et ce, en fonction des pratiques opérationnelles de l'arrondissement.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA17 210314 - Adoption - 7 décembre 2017 - Règlement intérieur du conseil d'arrondissement RCA17 210005 sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés. (1174588003)

**DESCRIPTION**

Le présent règlement viendra ajouter deux nouvelles dispositions au Règlement RCA17 210005, soit les articles 38.1 et 38.2. Le premier article prévoit que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente en vertu d'un règlement adopté par le conseil de la Ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

Le deuxième article prévoit, quant à lui, que tout pouvoir ou responsabilité qui relève de l'autorité compétente ou d'un directeur en vertu d'un règlement relevant de la compétence du conseil d'arrondissement est délégué au directeur du service concerné par ce règlement et aux fonctionnaires responsables d'appliquer les dispositions du règlement.

**JUSTIFICATION**

L'ajout des articles 38.1 et 38.2 au règlement RCA17 210005 vise, de façon générale, à apporter une précision aux fins de l'application des règlements par la désignation des fonctionnaires d'arrondissement pouvant agir comme « autorité compétente » ou « directeur » en vertu de règlements du conseil de la Ville dont l'application est déléguée au conseil d'arrondissement, et des règlements relevant de la compétence du conseil d'arrondissement.

#### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

N/A

#### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

#### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

#### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

#### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Avis public pour l'adoption du projet de règlement

#### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

Avis de motion et dépôt du projet de règlement: CA du 30 juin 2020;

- Adoption: CA du 1er septembre 2020

#### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, règlements et aux encadrements administratifs applicables.

#### **VALIDATION**

##### **Intervenant et sens de l'intervention**

Document(s) juridique(s) visé(s) :  
Service des affaires juridiques , Direction des affaires civiles (Geneviève GIRARD GAGNON)

---

##### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

##### **Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Marie-Claude SARAULT  
Agente technique en urbanisme

**ENDOSSÉ PAR**

Le : 2020-05-27

Sylvain THÉRIAULT  
Chef de division, Urbanisme



**Dossier # : 1208447010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à divers événements publics

Il est recommandé :

1. d'approuver la dérogation quant à la tarification;
2. d'approuver la réservation et la période d'utilisation d'espaces de stationnement;
3. d'édicter les ordonnances nécessaires relatives à la tenue des événements publics mentionnés en pièce jointe.

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-26 16:35

**Signataire :**

Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1208447010**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des sports_des loisirs et du développement social
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Ordonnances relatives à divers événements publics

**CONTENU**

**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement peut autoriser la tenue d'événements et déroger à la réglementation en vigueur par le biais d'ordonnances. À cet effet, nous présentons un sommaire pour divers événements et demandons l'aval du conseil d'arrondissement afin de déroger aux règlements de l'arrondissement de Verdun, notamment, au Règlement RCA10 210012 sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun, au Règlement 1516 concernant l'occupation du domaine public, au Règlement sur les tarifs (exercice financier 2020) RCA19 210007, au Règlement 1735 sur les commerces ou ventes temporaires et au Règlement RCA06 210012 sur la circulation et le stationnement, selon le cas.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

Ordonnances relatives à divers événements publics.  
CA20 210022, CA20 210039, CA20 210136, CA20 210107, CA19 210022; CA19 210052, CA19 210082, CA19 210123, CA19 210181, CA19 210210, CA19 210232, CA19 210261, CA19 210288, CA18 210289.

**DESCRIPTION**

Les événements présentés sur le domaine public de l'arrondissement de Verdun sont de diverses catégories. Ils peuvent être de nature communautaire, sociale, sportive, éducative, multiculturelle, de collecte de fonds, civique ou commémorative. L'occupation du domaine public peut se réaliser de différentes façons : occupation au complet ou en partie d'une place ou d'un parc; fermeture d'une ou de plusieurs rues; ou une combinaison des deux, comme l'occupation simultanée d'un parc et d'une rue. L'ensemble des événements assujettis au présent sommaire se retrouve dans la pièce jointe : Liste des événements publics destinés au conseil d'arrondissement du 1er septembre 2020.

**JUSTIFICATION**

La présentation d'événements sur le domaine public s'inscrit dans une perspective d'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais. Ces événements contribuent à l'épanouissement de la population en permettant aux citoyens de se rencontrer et d'établir des contacts humains dans un cadre convivial. Ils permettent aux citoyens aussi de

découvrir un arrondissement dynamique et chaleureux. Les événements sur le domaine public sont gratuits et accessibles à tous.

Afin de les réaliser, plusieurs autorisations sont nécessaires. Les organisateurs devront s'assurer d'obtenir toutes les autorisations requises pour la tenue des événements, le cas échéant.

### **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

Les coûts reliés aux services requis par la Ville pour le soutien à la réalisation de l'événement sont facturés en conformité avec le Règlement sur les tarifs en vigueur, le cas échéant.

### **DÉVELOPPEMENT DURABLE**

S/O

### **IMPACT(S) MAJEUR(S)**

Impacts importants et positifs pour les organismes et les membres de la communauté.

### **IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

L'autorisation des événements est conditionnelle à la levée de l'interdiction de rassemblements intérieurs et extérieurs émise par le gouvernement du Québec le 12 mars 2020. Les normes émises par la Direction de la Santé publique doivent être respectées si les événements ont lieu.

### **OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

Les ordonnances seront publiées sur le site internet de l'arrondissement. Les informations seront transmises par courriel aux instances concernées (S.P.V.M., S.I.M., S.T.M., Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville de Montréal, Direction des travaux publics, Direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal, Stationnement de Montréal). Pour ces activités, les organisateurs informeront les résidents et/ou commerçants des secteurs touchés par les événements précités.

### **CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

S/O

### **CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

Le conseil d'arrondissement peut, par ordonnance, permettre de déroger à la réglementation municipale, en vertu des règlements suivants, selon le cas :

- Règlement sur la propreté, les nuisances et les parcs de l'arrondissement de Verdun (RCA10 210012, article 48);
- Règlement concernant l'occupation du domaine public (1516);
- Règlement sur les tarifs (RCA19 210007) et son annexe C;
- Règlement sur les commerces ou ventes temporaires (1735);
- Règlement sur la circulation et le stationnement RCA06 210012.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier, aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.



## **VALIDATION**

### **Intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds :  
Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

### **Autre intervenant et sens de l'intervention**

Certification de fonds : ; Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement (Simona STOICA STEFAN)

---

### **Parties prenantes**

Guy LAROCQUE, Verdun  
Jean CARDIN, Verdun  
Martin THIFFEAULT, Verdun

Lecture :

Martin THIFFEAULT, 17 août 2020

---

### **RESPONSABLE DU DOSSIER**

Madeleine TALBOT  
Secrétaire de direction - DCSLDS

### **ENDOSSÉ PAR**

Marlène M GAGNON  
Directrice DCSLDS

Le : 2020-08-13



**Dossier # : 1206811006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun

Il est recommandé:

- de désigner les membres citoyens suivants au sein du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun afin de combler les postes vacants :

- monsieur François Fortin, à titre de membre;
- madame Linda Dalterio, à titre de membre;
- monsieur Michel Lepage, à titre de membre substitut.

**Signé par** Julien LAUZON **Le** 2020-08-25 10:46

**Signataire :** Julien LAUZON

---

Directeur d'arrondissement  
Verdun , Direction du bureau d'arrondissement

**IDENTIFICATION**

**Dossier # :1206811006**

<b>Unité administrative responsable :</b>	Arrondissement Verdun , Bureau du directeur d'arrondissement , Direction
<b>Niveau décisionnel proposé :</b>	Conseil d'arrondissement
<b>Projet :</b>	-
<b>Objet :</b>	Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun

**CONTENU**

**CONTEXTE**

L'arrondissement de Verdun a adopté en septembre 2017 son *Plan local de déplacements* . Dès son adoption, l'Arrondissement s'est engagé dans des interventions liées aux orientations et a présenté un premier bilan du *Plan local de déplacements* en mars 2019. Dans le *Plan de développement stratégique 2015-2025* de l'Arrondissement, l'implication citoyenne est visée. De plus, dans le *Plan local de déplacements* la mise en place d'un comité citoyen sur la mobilité est prévue. Le comité mobilité active de l'Arrondissement a été crée en avril 2019.

**DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

- CA19 210129 - 7 mai 2019 - Désigner les membres du comité mobilité active de l'arrondissement de Verdun (1196811006)
- CA 19 210027 - 5 février 2019 - Déposer le bilan de 2018 du *Plan local de déplacements* (1196811003)
- CA17 210191 - 5 septembre 2017 - Adopter le *Plan local de déplacements* de Verdun (1176811009).

**DESCRIPTION**

L'arrondissement de Verdun encourage l'implication citoyenne et la mise en oeuvre du *Plan local de déplacements* ce qui nécessite de nombreux changements d'aménagements pour lesquels il est jugé utile de mettre en place un comité citoyen en s'inspirant d'autres modèles.

Dans cet esprit, des annonces et des communications avaient été faites afin d'inviter les citoyens à signifier leur intérêt à participer à ce nouveau comité.

La réponse fut fort favorable récoltant ainsi vingt-trois (23) candidatures provenant des trois (3) quartiers de l'arrondissement. La plupart des candidats utilisent des transport actifs et la qualité des candidatures mérite d'être soulignée.

Un comité de sélection a été mis en place, il était composé de :

- M. Jean Cardin, directeur, direction adjointe des projets d'infrastructure et du génie municipal;
- M. Martin Roberge, directeur des travaux publics de Verdun;

- Mme Diane Vallée, directrice de projet.

Après analyse, les membres du comité ont évalué les candidatures selon les aspects suivants: expertise spécifique, connaissance du milieu et engagement dans le milieu tout en prenant en considération les éléments suivants: parité homme-femme, représentation des divers moyens de déplacement, représentation en provenance de chacun des quartiers. Un des candidats recommandé fait partie de *l'Association pour la mobilité active de Verdun*. Une candidature a été jugée inadmissible en raison du lieu de résidence et une autre n'a pas été retenue à cause du risque de conflit d'intérêt.

En avril 2019, le comité a été constitué de six (6) citoyens, deux (2) citoyens membres substitués, deux (2) représentants du conseil d'arrondissement et deux (2) représentants de l'Administration.

Après plus d'une année d'activités, il s'agit de remplacer certains membres qui ont dû quitter le comité soit monsieur Gilbert Rathé, monsieur Renaud Gignac et madame Tania Gonzalez.

Les membres du comité de sélection se sont réunis afin de recommander des candidatures parmi celles qui avaient été reçues. Ils recommandent les candidatures suivantes:

- Monsieur Michel Lepage à titre de membre du comité;
- Madame Linda Dalterio à titre de membre substitut;
- Monsieur François Fortier à titre de membre substitut.

Le comité serait donc composée des membres citoyens suivants:

- Madame Faegheh Amirafjan, quartier de l'Île-des-Sœurs;
- Monsieur François Dandurand, quartier Wellington-de-l'Église;
- Monsieur Pascal Malléjac, quartier Wellington-de-l'Église;
- Madame Claire Néron- Dejean, quartier Wellington-de-l'Église;
- Monsieur Philippe Rivest, quartier Desmarchais-Crawford;
- Monsieur Michel Lepage, quartier Wellington-de-l'Église.

Substitués:

- Madame Linda Dalterio, quartier Wellington-de-l'Église;
- Monsieur François Fortier, quartier Desmarchais-Crawford.

Le comité serait composé des membres citoyens, des élus responsables Monsieur Pierre L'Heureux et Madame Marie-Andrée Mauger, conseillers d'arrondissement, de Madame Diane Vallée et de Monsieur Jean Cardin comme représentants de l'Administration qui s'allieront des ressources additionnelles selon les sujets traités.

## **JUSTIFICATION**

## **ASPECT(S) FINANCIER(S)**

**DÉVELOPPEMENT DURABLE**

**IMPACT(S) MAJEUR(S)**

**IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19**

**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION**

**CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

**VALIDATION**

**Intervenant et sens de l'intervention**

---

**Autre intervenant et sens de l'intervention**

---

**Parties prenantes**

Lecture :

---

**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Diane VALLÉE  
Directrice

**ENDOSSÉ PAR**

Jean CARDIN  
Directeur

Le : 2020-07-02